



VILLE DE MORLAIX

COMPTE ADMINISTRATIF 2022



© Collection Musée de Morlaix

Conseil municipal du 29 juin 2023

SOMMAIRE

1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX	2
1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET	2
1.2 FONCTIONNEMENT	4
1.2.1 PRESENTATION PAR NATURE :	4
1.2.2 PRESENTATION PAR FONCTION :	18
1.2.3 PRESENTATION PAR SERVICE :	19
1.3 INVESTISSEMENT	20
1.3.1 PRESENTATION PAR NATURE :	20
1.3.2 PRESENTATION PAR FONCTION :	26
1.3.3 PRESENTATION PAR OPERATION :	27
1.4 SITUATION FINANCIERE	28
1.4.1 FORMATION DE L'EPARGNE :	28
1.4.2 ANALYSE DE LA DETTE :	31
1.4.3 SOLVABILITE :	33
2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX.....	35
2.1 PÔLE PETITE ENFANCE (PPE)	35
2.1.1 FONCTIONNEMENT :	35
2.1.2 INVESTISSEMENT :	37
2.2 CUISINE CENTRALE.....	38
2.2.1 FONCTIONNEMENT :	38
2.2.2 INVESTISSEMENT :	42
2.2.3 ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET CUISINE CENTRALE :	43
2.3 PARC DES EXPOSITIONS DE LANGOLVAS.....	44
2.3.1 FONCTIONNEMENT :	44
2.3.2 INVESTISSEMENT :	46
2.4 LE CENTRE DE SANTE MUNICIPAL	47
2.5 LOTISSEMENT	48
3. PRESENTATION COMPTABLE CONSOLIDEE :	49

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Morlaix. Elle sera, comme le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire et le budget primitif, disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace la réalisation entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 des dépenses et des recettes prévues dans le budget primitif et les décisions modificatives.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après une année 2021 ayant connu une inflation à 1,6 %, la hausse des prix à la consommation a bondi en 2022 pour atteindre 5,2 % en moyenne annuelle (5,9 % en décembre 2022).

Conséquence de l'inflation : des dépenses réelles de fonctionnement en forte augmentation en 2022 (+ 5.2 %). En effet, à l'explosion des charges d'énergie (+ 52.0 %) ou de la hausse générale des prix sur l'ensemble des achats, s'ajoutent des mesures salariales (revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet, différentes hausses du SMIC) non compensées par l'Etat.

Hors inflation, les dépenses de fonctionnement restent donc maîtrisées. Parallèlement, les recettes réelles de fonctionnement de la Ville augmente légèrement (+ 2.4 %). Les droits de mutation sont restés à un niveau très élevé et supérieur aux années précédentes (+ 5.0 %), les produits des services et du domaine (+ 4.6 %), les impôts et taxes perçus (+ 3.1 %) et les dotations (+ 6.6 %) augmentent par rapport à 2021.

L'épargne brute dégagée en section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement annuel du capital de la dette et la capacité d'autofinancement (épargne nette) est positive bien que très peu élevée.

La ville a réalisé 6.35 millions d'euros de dépenses d'équipement en 2022 aidé par l'encaissement de subventions (1.55 millions d'euros). La dette pèse sur le budget et les échéances de remboursement du capital sont élevées (1.4 millions d'euros), ce qui impacte la capacité d'investissement, d'autant plus que les frais financiers, à un niveau historiquement bas ces dernières années, vont fortement remonter.

1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX

1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Pour l'exercice 2022, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élève à 32 767 003 €. En 2021, ce total était de 35 182 151 € soit une baisse des dépenses de - 2 415 148 € (- 6.9 %). Le total des recettes est de 34 001 794 € en 2022 contre 36 519 527 € en 2021 soit une diminution des recettes de - 6.9 %, ce qui permet de dégager un solde global de clôture de **1 234 792 €**.

EQUILIBRE GENERAL CA 2022

DEPENSES		RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	014 ATTENUATION DE PRODUITS		013 ATTENUATION DE CHARGES
	34 833 €		- Remboursement sur rémunération du personnel + titres-restaurant
			358 285 €
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		70 PRODUITS DU DOMAINE
	4 904 820 €		- Tarifications + remboursements budgets annexes
	Fluides, achats, contrats de maintenance...		3 346 107 €
	012 CHARGES DE PERSONNEL		73 IMPOTS ET TAXES
	13 064 000 €		14 980 840 €
	Réalisé 2021 = 12 920 903 € + 103 336 € (GVT) + 39 761 € (hausse des cotisations) = 13 064 000 € (réalisé 2022)		- Augmentation des contributions directes (+ 356 120 €) - Stabilité de la DSC - Augmentation des droits de place (+ 63 024 €) - Baisse de la taxe sur l'électricité (- 5 480 €) - Augmentation de la TLPE (+ 15 432 €) - Augmentation des droits de mutation (+ 34 236 €)
	65 AUTRES CHARGES COURANTES		74 DOTATIONS, PARTICIPATIONS
3 850 251 €		5 009 567 €	
Indemnités d'élus, participation PPE, CCAS subventions associations...		- Baisse de la dotation forfaitaire (- 7 328 €) - Augmentation de la DSR bourg centre (+ 23 976 €) - Augmentation de la DSU (+ 21 299 €) - Augmentation de la DNP (+ 4 400 €)	
66 CHARGES FINANCIERES		75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
273 160 € Intérêts		363 335 €	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		Loyers Théâtre et divers bâtiments	
412 783 € (Cuisine, Langolvas, e tc.)		76 PRODUITS FINANCIERS	
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		2 263 € (Intérêts emprunt PPE)	
1 110 663 €		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
AUTOFINANCEMENT STRICT DE L'EXERCICE		104 346 €	
704 238 €	obligation légale car contrainte d'équilibre	042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	
		190 005 € (dont travaux en régie)	
TOTAL	24 354 748 €	24 354 748 €	DF = 23 650 510 €
		002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT	RF = 25 753 387 €
		1 398 639 €	Solde RF - DF = 2 102 877 €
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	16 REMBOURSEMENT DU CAPITAL		AUTOFINANCEMENT STRICT DE L'EXERCICE
	(capital d'emprunt) 1 422 431 €	Contrepartie d'équilibre	704 238 €
	20,21,23 EQUIPEMENT		RESSOURCES PROPRES
	6 349 522 €		28 1 051 967 € (amortissements)
	Dont :		CESSIONS
	Fonds de concours = 354 983 € (AC, PEM, participation SDEF...)		775 58 696 €
	Etudes, logiciels = 355 027 €		10222 FCTVA ET TAXE D'AMENAGEMENT
	Matériels = 830 920 €		10226 1 462 218 €
	Travaux = (21) 1 669 683 € + (23) 3 138 909 €		13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT
	= 6 349 522 €		1 551 077 €
	040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		20 + 21 + 23 AUTRES RESSOURCES
	190 005 €		51 €
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES		16 EMPRUNT
417 362 €		3 000 000 €	
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		041 OPERATIONS PATRIMONIALES	
0 €		417 362 €	
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT	Affect. résultat 2021	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
737 174 €		9 183 €	
TOTAL	9 116 493 €	27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
	= DI*	21 944 €	
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	Excédent de fonds de roulement	1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1 CAPITALISE	
1 234 792 €		675 911 €	
		002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT	
		1 398 639 €	
		TOTAL	
		10 351 285 €	Solde RI - DI = 868 085 €

*DI = 9 116 493 €

RI* = 8 248 408 €

1.2 FONCTIONNEMENT

1.2.1 PRESENTATION PAR NATURE :

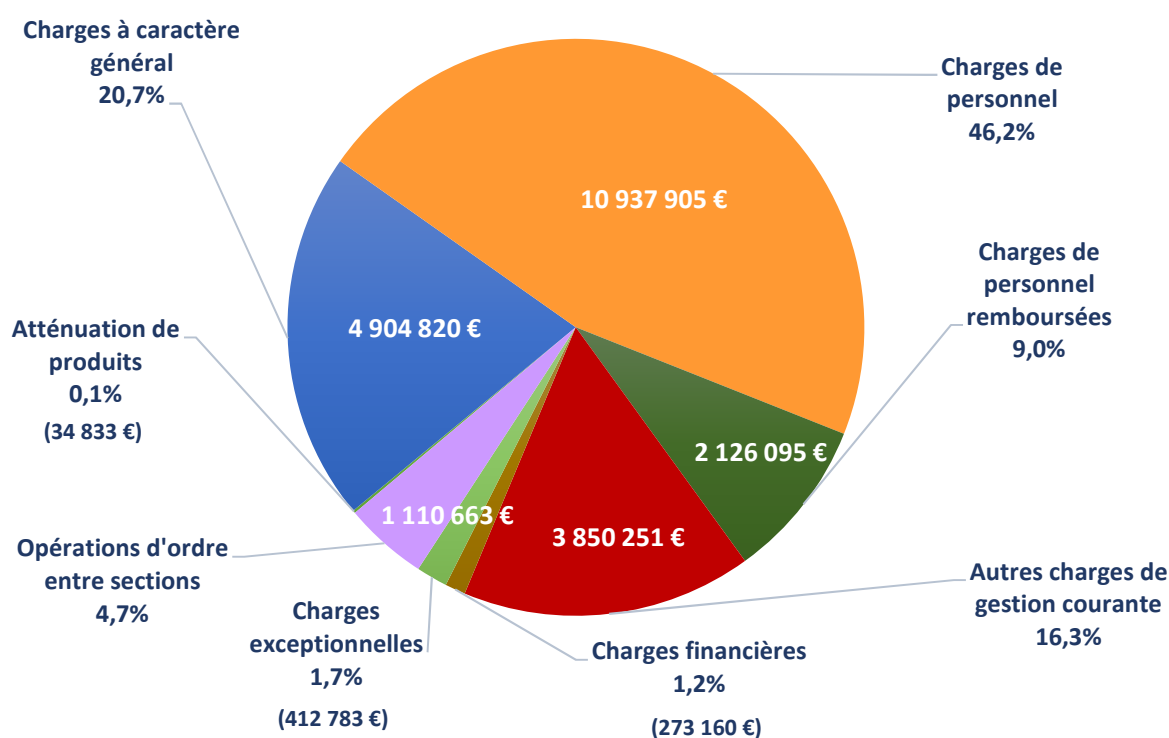
➤ DEPENSES :

En 2022, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 23 650 510 €. Elles sont en hausse de + 958 019 € (+ 4.2 %) par rapport à 2021. L'exercice précédent avait été marqué par les conséquences de la crise sanitaire (fermeture des écoles, annulation de manifestations, dépenses sanitaires, etc.). En 2022, l'inflation et la crise énergétique sont les principales causes d'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements et cessions) augmentent de + 5.2 % par rapport à l'année dernière. **En 2022, ces dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 98.0 %.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	Libellé	% du total	CA 2021	CA 2022	Evol /CA 2021
014	Atténuation de produits	0,1%	53 708	34 833	-35,1%
011	Charges à caractère général	20,7%	4 156 382	4 904 820	18,0%
012	Charges de personnel	46,2%	10 810 651	10 937 905	1,2%
012	Charges de personnel remboursées	9,0%	2 110 252	2 126 095	0,8%
65	Autres charges de gestion courante	16,3%	3 689 454	3 850 251	4,4%
66	Charges financières	1,2%	278 400	273 160	-1,9%
67	Charges exceptionnelles	1,7%	325 247	412 783	26,9%
DEPENSES REELLES		95,3%	21 424 094	22 539 847	5,2%
042	Opérations d'ordre entre sections	4,7%	1 268 397	1 110 663	-12,4%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		100%	22 692 491	23 650 510	4,2%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 (par nature)



✓ **Chapitre 011 : Charges à caractère général** : Le chapitre 011 augmente (+ 18.0 %) pour atteindre 4 904 820 €. Les charges à caractère général augmentent de + 748 438 € entre 2021 et 2022.

Les principales évolutions 2021-2022 concernent :

- **Les combustibles et carburants** enregistrent cette année une augmentation du coût de + 42.0 % (+ 57 316 €) par rapport à 2021.
- **Les dépenses d'eau** augmentent de + 23.9 % (+ 21 429 €).
- **Les dépenses d'électricité** augmentent de + 18.3 % (+ 93 584 €) entre 2021 et 2022. Pour **le gaz**, on constate une augmentation de + 117.2 % (+ 308 925 €) conséquence de la crise énergétique.

Les dépenses de gaz n'ont pas pu être imputées en totalité sur cet exercice. En effet, elles sont parvenues trop tardivement pour être comptabilisées sur le compte administratif 2022. Ainsi, un peu plus de 132 000 € sont inscrits sur l'exercice 2023 mais correspondent à une consommation 2022.

- **Les produits de traitement utilisés** par les services diminuent de – 37.9 % (– 11 842 €) par rapport à l'exercice précédent.
- **L'achat de fournitures de petits équipement** augmente de + 18.8 % (+ 50 137 €) entre 2021 et 2022 et les fournitures de voirie diminuent de – 28.7 % (– 14 509 €).
- **L'achat de livres, disques, etc. pour les bibliothèques et la plateforme culturelle La Virgule** augmente de + 21.2 % (+ 10 739 €) entre 2021 et 2022.

- **Les contrats de prestations de service** progressent de + 14.3 % (+ 73 409 €) entre 2021 et 2022. Ce compte regroupe la facturation des dépôts en déchetterie par Morlaix Communauté, l'enlèvement et le traitement des déchets de balayage mécanique, la mission d'accompagnement pour la TLPE.

Les animations culturelles (le festival Les Rues en Scène, la fête bretonne, le Morlaix Arts Tour, les animations de Noël, etc.) ont repris en 2021 et enregistre, en 2022, une augmentation de + 43 657 €. L'initiation à la langue bretonne est inscrite pour 15 221 € (+ 5 201 € en 2022). Les frais de fonctionnement de La Virgule ont augmenté de + 7 790 € (année complète d'ouverture). Les dépenses liées à la transition écologique ont été enregistrées pour 3 687 € en 2022 (collecte du papier, fresque du Climat, commissions, etc.)

Les dépenses d'entretien et location de vêtement ont baissé de – 6 990 €. L'entretien des espaces verts a augmenté de + 18 220 €. Cette nature comprend également des contrôles (analyses légionnelles, équipements sportifs, etc.) et prestations diverses (dératisation, réparations, dépannages, etc.).

- **Les frais d'entretien des bâtiments** augmentent de + 34.0 % (+ 26 152 €). En 2022, les dépenses d'entretien de voiries baissent de – 79.5 % (– 49 560 €) et celles des réseaux augmentent de + 30 211 € (grilles d'avaloirs). L'entretien du matériel roulant enregistre une hausse de + 43.9 % (+ 19 277 €).
- **Les frais de maintenance** progressent de + 16.2 % (+ 49 525 €). De nombreux contrats sont imputés sur cette nature : entretien et vérification des VMC, maintenance campanologie (protection contre la foudre des églises), contrôle des moyens de lutte contre l'incendie, vérification des installations électriques et de la détection de gaz, vérification annuelle des extincteurs, maintenance des systèmes de sécurité incendie, maintenance des systèmes de sécurité (télésurveillance), maintenance des ascenseurs, portes, portails et des appareils de lavage, maintenance informatique, téléphonique et réseau, maintenance des logiciels (enseignement, finances, site internet, etc.) et des licences, entretien des copieurs, etc.

- **Les frais d'études et recherche** augmentent de + 25 372 € pour atteindre 30 772 € en 2022 avec notamment le diagnostic territorial établi par Don Bosco et l'étude réalisée par le Centre de Gestion sur la qualité de vie au travail.
 - **Les dépenses de « fêtes et cérémonies »** augmentent de + 34.1 % (+ 7 346 €) entre 2021 et 2022.
 - **Les dépenses de « réceptions »** progressent de + 89.2 % (+ 18 686 €) en 2022 avec la reprise des animations culturelles (frais de restauration, d'hébergement, etc.).
 - **Les frais de nettoyage des locaux diminuent** de – 21.1 % (– 4 311 €) en 2022.
 - **Le paiement de prestations aux budgets annexes et régies municipales** baissent de – 4.6 % (– 18 548 €). Il s'agit de la prise en charge par la Ville de Morlaix des repas pour les écoles publiques (358 084 €) ainsi que la participation au service de restauration de la résidence de l'EHPAD (23 037 €)
- ✓ **Chapitre 012 : Charges de personnel** : Elles s'élèvent à 13 064 000 € soit une augmentation de + 1.1 % (+ 143 097 €) par rapport au précédent exercice. Ces dépenses constituent la principale dépense de fonctionnement de la Ville (55.2 %).

Lorsque l'on exclut les charges de personnel remboursés par les budgets annexes (Cuisine centrale, Pôle Petite Enfance et Langolvas), ce chapitre représente 46.2 % des dépenses de fonctionnement en 2022.

Cette évolution de la masse salariale est le résultat de plusieurs effets qui se cumulent :

Pour le glissement vieillesse technicité (GVT), on constate une variation de + 103 336 € par rapport à 2021 :

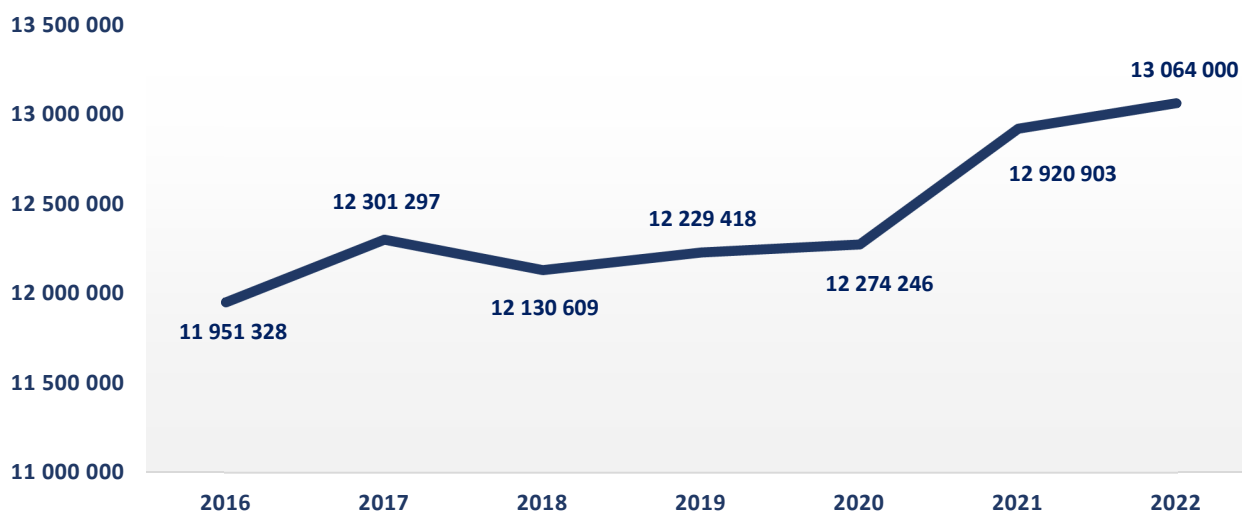
- Autre personnel extérieur (personnel CDG, intérim, formation CAP, etc.) : – 56 068 €
- Rémunération principale : + 117 134 €
- NBI, SFT et indemnité de résidence : + 1 427 €
- Autres indemnités : + 94 045 €
- Rémunération non titulaires : – 81 936 €
- Apprentis : + 24 915 €
- Autres charges sociales diverses (CNAS, titres-restaurant) : + 3 819 €

Pour les cotisations sociales, l'augmentation est de + 39 761 € par rapport à 2021 :

- Cotisation transport : – 113 €
- Cotisation au FNAL : – 69 €
- Cotisation au CDG29 : + 3 447 €
- Cotisation retraite : + 13 719 €
- Cotisation Assedic : – 3 338 €
- Cotisation assurance du personnel : + 41 854 €
- Cotisation Urssaf : – 15 483 €
- Autres charges (médecine, organismes sociaux) : – 256 €

La masse salariale a progressé faiblement en 2022 et ce, malgré l'augmentation du point d'indice de + 3.5 % au 1^{er} juillet 2022 et l'augmentation de la cotisation de l'assurance du personnel.

Les dépenses de personnel ont été contenues en raison, notamment, d'un retour des effectifs d'avant COVID (au sein des services enfance, restauration scolaire), des délais de recrutement et de l'optimisation des emplois et des compétences.

Evolution des charges de personnel sur les 7 dernières années :

✓ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante** : Il s'agit principalement des subventions versées aux associations et aux budgets annexes (Pôle Petite Enfance, CCAS, DRE). Ce chapitre budgétaire progresse de + 16.3 % (+ 160 797 €) et s'élève à 3 850 251 €. On constate que :

- La subvention d'équilibre du Pôle Petite Enfance baisse de – 75 000 € par rapport à l'année 2021 (– 7.3 %) et s'élève à 950 000 € (confinement d'avril 2021 avec la gratuité appliquée aux familles ainsi que le maintien des salaires des assistantes maternelles).

Une stabilisation de la situation sanitaire, ainsi qu'une baisse de l'agrément ont permis de retrouver un équilibre budgétaire pour l'année 2022, avec un meilleur équilibre entre la participation des familles, de la CAF, et de la Ville.

- Une subvention d'équilibre de 30 000 € a été versée au budget annexe du Centre de Santé Municipal (contre 92 000 € en 2021).
- Les indemnités versées aux élus et les frais de missions progressent respectivement de + 1.9 % (+ 3 665 €) et de + 57.1 % (+ 1 238 €), les cotisations de retraite baissent de – 0.1 % (– 12 €).
- Le forfait de participation aux écoles privées est relativement stable et atteint 298 128 € en 2022 (– 0.1 % soit – 444 €).
- La participation initiale de la Ville au CCAS est identique à celle versée en 2021 et atteint 540 000 €. Le DRE reste stable à 50 000 €.

Mais, une subvention complémentaire de 226 600 € a été versée en fin d'année afin de faire face aux difficultés financières rencontrées par l'EHPAD (augmentation du prix de l'électricité, du gaz et du recours à l'intérim) et le Foyer des Jeunes Travailleurs (augmentation du prix de l'électricité, du gaz, de la location du bâtiment et de la masse salariale).

- Les subventions aux associations atteignent 1 497 374 € avec une augmentation de + 6.5 % par rapport au compte administratif 2021 (+ 91 457 €) :

- Les subventions versées aux associations culturelles progressent de + 4.8 % (+ 36 000 €) pour atteindre 782 500 € en 2022 avec notamment le versement d'une subvention de 4 000 € pour KLT Léon Trégor.

La subvention accordée au Théâtre de Morlaix progresse de + 30 000 €. Les autres subventions restent stables avec 45 500 € pour WART, 28 000 € pour les Moyens du Bord (+ 1 000 €), 15 000 € pour le cinéma La Salamandre, 15 000 € pour l'Espace des Sciences, 9 000 € pour le centre d'initiation des arts du Patio, 8 000 € pour le Théâtre de l'Entresort et pour celui de la Corniche, etc.

- Les subventions versées aux associations agissant dans le domaine des sports s'élèvent à 104 931 €. En 2022, on constate une augmentation de + 6.5 % (+ 6 431 €). Le nombre de dossiers présentés dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL) est plus important en 2022. Ainsi, la subvention passe de 13 156 € en 2021 à 23 735 € en 2022.
- Les subventions versées aux associations agissant dans le cadre des interventions sociales et la santé progressent de + 1.4 % (+ 5 016 €) pour atteindre 355 050 €. Une subvention de 137 500 € a été versée à la Maison des Jeunes et de la Culture. On trouve également les subventions accordées à la MAJ pour 98 200 € (+ 1 200 €) et au centre de loisirs La Récré pour 57 550 € (+ 1 300 €) ; celle versée à l'association COALLIA est stable et s'élève à 35 000 €.
- Les subventions versées aux associations agissant dans le cadre du soutien familial progressent de + 1.4 % (+ 2 000 €) avec un montant de 142 200 €. La subvention versée au centre social Carré d'As reste stable et s'élève à 80 000 €. Celle octroyée à l'ORPAM est de 50 000 € et enfin, 12 200 € ont été versés à l'association La Courte Echelle (+ 2 000 €).
- Le Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH) augmente de + 55.3 % (+ 17 359 €) pour atteindre 48 765 €. Le Fonds de Modernisation des Enseignes Commerciales (FMC) progresse de + 55.8 % (+ 3 147 €) et s'élève à 8 790 €. Enfin, le Fonds d'Aide pour les Murs de Soutènement (FAMS) versé en 2022 est de 2 732 €.
- Le Pass Commerce 2022 s'élève à 15 000 €. Ce dispositif a été mis en place par la Région Bretagne pour dynamiser l'activité économique dans les communes rurales, aider à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat de service dans les centres des bourgs et des villes.

Dans un souci d'équilibre et de cohérence territoriale, Morlaix Communauté, la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, Haut-Léon Communauté, et la Ville de Morlaix se sont associées à la région pour proposer un dispositif harmonisé à l'échelle du territoire du Pays de Morlaix.

Le financement est assuré, à Morlaix, à 50 % par le regroupement de communes, 30 % par la région et 20 % par la Ville. Ce Pass permet aux entreprises de bénéficier d'une aide financière plafonnée à 7 500 € pour améliorer leur outil de travail, à l'exclusion des travaux de construction, de gros œuvres ou d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

✓ **Chapitre 66 : Charges financières :** les intérêts des emprunts et dettes diminuent de - 1.9 % (- 5 240 €) pour atteindre 273 160 en 2022 €.

✓ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :** elles augmentent en 2022 de + 26.9 % (+ 87 536 €) pour atteindre 412 783 €. Ces charges comprennent essentiellement les subventions d'équilibre versées à des budgets annexes. Ainsi, la subvention d'équilibre de la Cuisine Centrale passe de 143 500 € en 2021 à 185 021 € en 2022 (+ 41 521 €) et celle de Langolvas de 157 960 € à 90 000 € (- 67 960 €).

Cette baisse est consécutive à la prise en charge de frais liés à l'ouverture du centre de vaccination au Parc de Langolvas en 2021.

En 2022, une subvention d'équilibre de 128 220 € a été versée sur le budget annexe du lotissement de l'Orée du Bois. En effet, tous les lots sont maintenant vendus. Seuls des travaux de voirie sont prévus sur ce lotissement.

Ce chapitre comprend également les régularisations de charges constatées d'avance, les annulations de titres sur exercices antérieurs, le paiement d'intérêts moratoires, le remboursement de franchise, etc.

✓ **Chapitre 042 : Les opérations d'ordre** : il y a deux catégories d'écritures d'ordre. La première participe à l'autofinancement (amortissements comptes 68/28 et virement à la section d'investissement des comptes 021 et 023). La seconde catégorie regroupe des écritures ponctuelles et variables en montant, le plus souvent des provisions ou des cessions.

Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun flux de trésorerie (encaissement ou décaissement). Ce sont des mouvements uniquement comptables. Elles permettent de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Ces opérations sont globalement neutres puisqu'elles doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution.

Ce chapitre a diminué de - 12.4 % en 2022, ce qui représente une baisse de - 157 734 € par rapport au précédent exercice. La valeur comptable des immobilisations cédées est passée de 283 784 € en 2021 à 59 042 € en 2022 (cessions de la dernière maison de Mme Mariage à Plougonven, de terrains et de matériel divers).

Les dotations aux amortissements ont progressé de + 7.6 % (+ 67 009 €). L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations. Il constitue une épargne obligatoire devant permettre de renouveler le bien.

En raison de la crise sanitaire et suite à l'étalement des charges s'y rapportant, une dotation de 103 218 € a été inscrite en 2020, 2021 et 2022. Cette même somme figurera également sur les exercices 2023 et 2024.

La circulaire du 24 août 2020 a permis un assouplissement de la procédure existante d'étalement de charges, et la création d'une annexe spécifique « covid » destinée à identifier les dépenses réalisées par les collectivités en lien avec la crise sanitaire. Ainsi, ces dépenses (masques, gants, gels, produits d'entretien, nettoyage des locaux, poubelles, plexiglass) ont été regroupées dans une annexe spécifique.

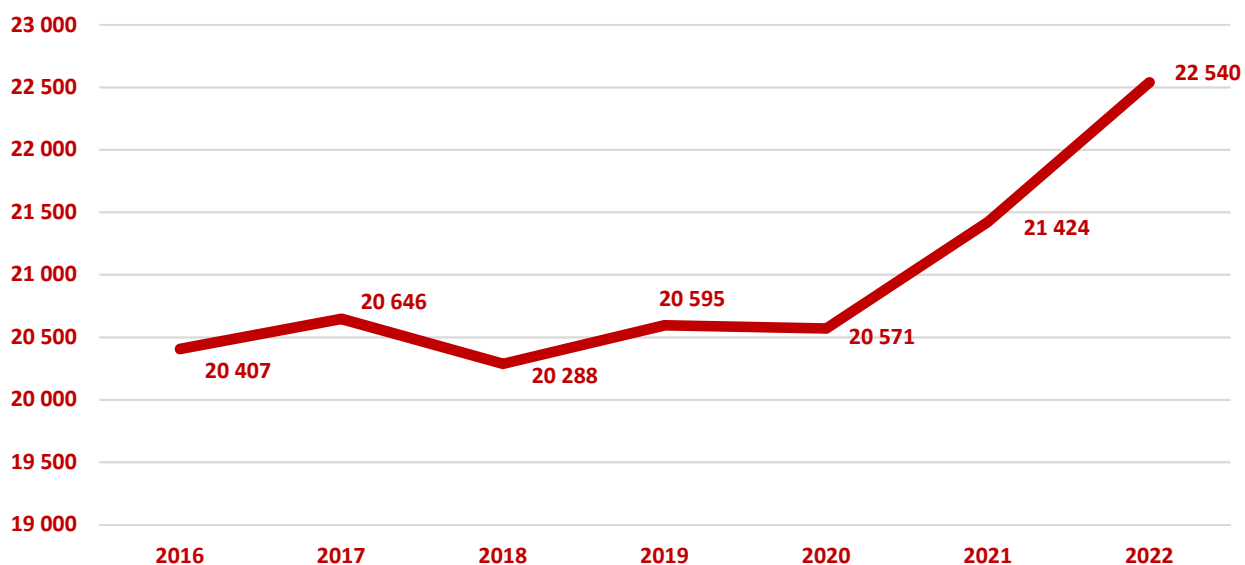
Le mécanisme d'étalement de charges a permis de retraiter des dépenses de fonctionnement, exceptionnelles quant à leur nature et leur montant, en vue d'en lisser l'impact budgétaire et comptable sur plusieurs exercices : la Ville de Morlaix avait donc décidé d'étaler la somme de 516 091 € sur 5 ans.

✓ **Chapitre 014 : Atténuation de produits** : ce chapitre enregistre une baisse de - 35.1 % (- 18 875 €) pour atteindre 34 833 €.

Il correspond au dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs (888 €), au dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants (32 337 €) et au reversement partiel de la taxe foncière à Morlaix Communauté sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques (1 608 € - régularisation des années précédentes).

Il n'y a pas eu de contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) en 2022.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (en K€)



En section de fonctionnement, l'exécution des crédits comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres émis au cours de l'exercice : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

➤ **RECETTES :**

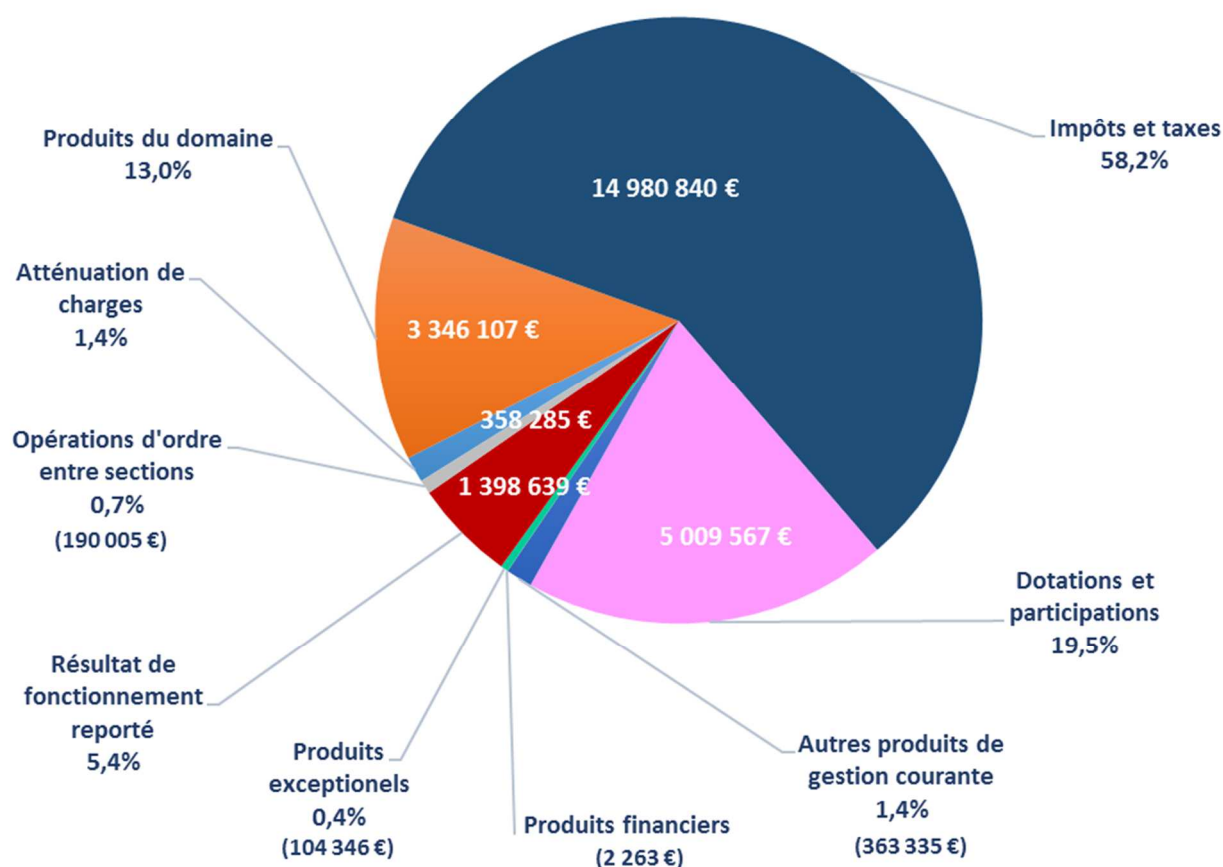
Les recettes de fonctionnement constatées au compte administratif 2022 représentent 25 753 387 € Elles sont en augmentation de + 4.0 % (+ 986 387 €) par rapport au précédent exercice.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie, plus-values de cessions et excédent de fonctionnement reporté) augmentent de + 2.4 % (+ 576 187 €) par rapport à l'année dernière.

En 2022, ces recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à 94.8 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre	Libellé	% du total	CA 2021	CA 2022	Evol /CA 2021
013	Atténuation de charges	1,4%	421 563	358 285	-15,0%
70	Produits du domaine	13,0%	3 199 407	3 346 107	4,6%
73	Impôts et taxes	58,2%	14 524 925	14 980 840	3,1%
74	Dotations et participations	19,5%	4 700 295	5 009 567	6,6%
75	Autres produits de gestion courante	1,4%	395 414	363 335	-8,1%
76	Produits financiers	0,0%	3 006	2 263	-24,7%
77	Produits exceptionnels	0,4%	343 945	104 346	-69,7%
RECETTES REELLES		93,8%	23 588 556	24 164 743	2,4%
002	Résultat de fonctionnement reporté	5,4%	1 066 803	1 398 639	31,1%
042	Opérations d'ordre entre sections	0,7%	111 681	190 005	70,1%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		100%	24 767 040	25 753 387	4,0%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 (par nature)



✓ **Chapitre 70 : Les produits du domaine et de gestion courante** progressent de + 4.6 % (+ 146 700 €) pour atteindre 3 346 107 €.

Il s'agit pour l'essentiel des remboursements de salaires par les budgets annexes (PPE, Cuisine Centrale et Langolvas) et des produits issus de la tarification de prestations assurées par la Ville (restauration scolaire, garderie, bibliothèques, entrées musée et piscine...).

Les évolutions varient selon les services, avec, notamment :

- Le service État-civil : les concessions dans les cimetières progressent de + 26.3 % (+ 6 253 €). Il n'existe plus de redevance redevances funéraires.
En effet, l'article 121 de la loi de finances 2021 a acté la suppression de l'ensemble des taxes funéraires municipales. Si cette suppression ne concerne que quelques centaines de communes dans toute la France, elle entraîne pour les territoires concernés une perte de recettes significative qui n'est hélas pas compensée de quelque manière que ce soit.
- Les redevances de stationnement ont augmenté de + 18.3 % (+ 45 102 €) pour atteindre 291 488 € en 2022. Le Forfait Post-Stationnement (FPS) s'élève à 13 754 € (- 58.0 % par rapport à l'année 2021 soit une baisse de - 19 019 €).
- Le Musée des Jacobins et la Maison à Pondalez : + 101.8 % (+ 12 356 €) pour les entrées et + 25 % (+ 1 772 €) pour les ventes en boutiques.

- La piscine de la Boissière : les entrées publiques ont augmenté de + 83.0 % (+ 20 001 €) par rapport à l'année 2021 et s'élèvent à 44 084 €.
- Les bibliothèques : les entrées restent stables à 7 831 € en 2022.
- Les services scolaires : la facturation des repas se stabilise à hauteur de 333 044 € et celle de la garderie augmente de + 11.4 % (+ 6 991 €) pour atteindre 68 086 €.
- Les remboursements du personnel par les budgets annexes de la Cuisine Centrale, de Langolvas et du Pôle Petite Enfance progressent de + 0.8 % (+ 15 843 €) et représentent 2 113 207 € sur cet exercice.
- En 2022, les remboursements des frais d'entretien des espaces publics du Pôle d'Echange Multimodal (gare) et des ZAE (transférées) par Morlaix Communauté s'élèvent à 170 332 €. Une recette est inscrite en 2022 pour 59 436 € et correspond à la prestation de la Ville de Morlaix au profit de Morlaix Communauté pour l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales (régularisation 2021 + année 2022).

✓ **Chapitre 73 : Le produit des impôts et taxes** enregistre une hausse de + 3.1 % (+ 455 914 €) en 2022 pour atteindre 14 980 840 €.

La fiscalité locale est la principale recette de la Ville (58.2 %). Le montant des contributions directes atteint 11 432 035 € en 2022 soit une hausse de + 3.2 % (+ 357 425 €).

Depuis 2021, les compensations pour exonérations de taxe d'habitation, auparavant comptabilisées en dotations (chapitre 74), sont maintenant intégrées au produit des impôts et taxes (chapitre 73).

Les impôts locaux que sont la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe sur les propriétés non bâties ont subi une profonde réforme. En effet, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la mise en place d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales à compter de 2021.

Cette réforme de la fiscalité locale a engendré une extinction en totalité de la taxe d'habitation en 2023 sauf sur les résidences secondaires.

En 2022, la fiscalité directe des ménages est basée sur **une stabilité du taux de foncier bâti et de foncier non bâti**. Néanmoins, en 2022, la collectivité a bénéficié d'une **revalorisation des bases locatives de + 3,4 %** dans un contexte inflationniste après une année de quasi-stagnation en 2021.

La suppression de cette taxe d'habitation sur les résidences principales s'est accompagnée de la mise en place d'une compensation dite à l'euro près, pour les communes qui la percevaient, via l'affectation, au 1^{er} janvier 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Toutefois, le transfert du taux départemental de taxe foncière sur le bâti (TFB) aux communes entraîne la perception d'un produit supplémentaire de TFB qui ne coïncidera jamais à l'euro près au montant de la TH perdue. Des communes pourront donc être sur-compensées en récupérant plus de TFB qu'elles n'auront perdu de TH, et d'autres communes pourront au contraire être sous-compensées.

En 2022, le coefficient compensateur (CoCo) compensant la suppression de la taxe d'habitation progresse de + 3.4 % (+ 43 453 €).

Taux d'imposition communaux

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux TH *	19,82%	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%
Taux FB **	26,18%	25,92%	25,66%	25,40%	25,15%	41,12%	41,12%
Taux FNB	72,95%	72,22%	72,22%	72,22%	71,50%	71,50%	71,50%

* Ne concerne que les résidences secondaires.

** Le taux de la taxe fixé sur le foncier bâti par la commune reste inchangé à 25,15 % mais se conjugue au transfert de recettes de la part départementale du foncier bâti (taux de 15.97 %) compensant la perte de recettes liée à la quasi suppression de la recette de la taxe d'habitation pour la commune.

Produits fiscaux

	2021	2022	variation de produit en %	effet produit en montant
Produit TH	584 010	574 749	-1,6%	-9 261
Produit FB	10 370 289	10 720 075	3,4%	349 786
Produit FNB	114 494	130 089	13,6%	15 595
Total	11 068 793	11 424 913	3,2%	356 120 €
+ rôles supp.	5 817 €	7 122 €		1 305 €
Total 73111/7318	11 074 610 €	11 432 035 €		357 425 €

Les rôles supplémentaires ne concernent que l'imposition particulière d'un contribuable faisant suite, par exemple, à une rectification pour insuffisance de base déclarée.

- L'Attribution de Compensation (AC) se stabilise à hauteur de 1 754 195 €. Il s'agit d'un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). Elle a pour fonction la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en FPU et ses communes membres. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI.

Une fois fixées, les attributions de compensation sont figées jusqu'au prochain transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres. L'EPCI doit informer, avant le 15 février de chaque année, chaque commune du montant prévisionnel des attributions qu'elle percevra au titre de ses versements aux communes membres.

- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est encore stable et reste au même niveau depuis l'année 2017 à 332 023 €.

- Un montant de 184 026 € a été reversé à la Ville en 2022 au titre du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) contre 187 910 € en 2021.

- Les autres impôts et taxes sont principalement composés par :

- Les droits de place avec l'occupation du domaine public, le marché hebdomadaire, les terrasses et la foire haute : + 94.5 % (+ 63 024 €)
- La mise à disposition d'un terrain pour les gens du voyage : - 75.2 % (- 2 480 €)
- La taxe sur l'électricité : - 1.6 % (- 5 480 €)
- La taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : + 19.2 % (+ 15 432 €)
- Les droits de mutation : + 5.0 % (+ 34 236 €). Ce sont les taxes que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier, pour le compte de l'Etat et des collectivités locales. La forte progression, en 2021 et 2022, traduit le dynamisme économique et l'attractivité de la Ville de Morlaix.

€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autres impôts et taxes	1 397 452	1 247 005	1 347 141	1 006 522	919 321	1 171 970	1 275 882
Droits de place	106 510	125 895	108 600	109 038	53 795	66 660	128 864
Droits de stationnement	359 620	357 947	324 348				
Mise à disposition d'un terrain pour les GDV					2 400	3 300	820
Taxe sur l'électricité	405 383	313 975	345 783	333 459	318 213	341 930	336 450
Taxe locale sur la publicité extérieure	98 817	94 134	98 796	103 763	80 019	80 548	95 980
Droits de Mutations	427 123	355 054	469 613	460 263	464 893	679 532	713 768
Variation en %		-10,8%	8,0%	-25,3%	-8,7%	27,5%	8,9%

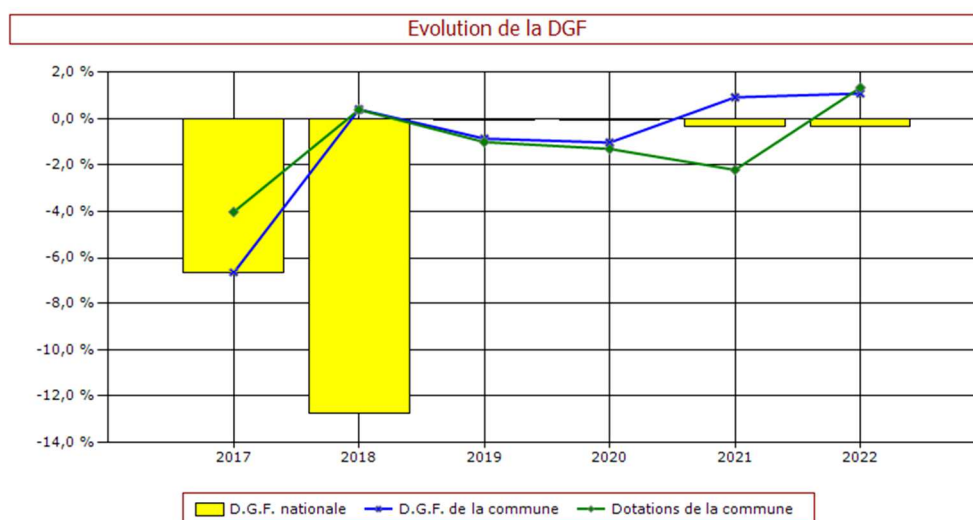
✓ **Chapitre 74 : Les dotations et participations** progressent de + 6.6 % (+ 309 271€) par rapport au compte administratif de 2021 et s'élèvent à 5 009 567 € dont 3 943 961 € de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

L'évolution de la DGF est contrastée en fonction des dotations :

- La Dotation Forfaitaire (DF) diminue de - 0.3 % par rapport à 2021 (- 7 328 €).
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmente de + 6.5 % (+ 23 976 €).
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) progresse de + 3.2 % (+ 21 299 €).
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) augmente de + 2.0 % (+ 4 400 €).

La Dotation Globale de Fonctionnement progresse de + 1.1% (+ 42 347 €) en 2022 pour atteindre 3 943 961 €.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol. 2021/2022
Dotation forfaitaire	3 109 745	2 800 116	2 770 615	2 725 550	2 658 306	2 651 921	2 644 593	-0,3%
dont Dotation de base	3 628 435	3 109 745	2 800 116	2 770 615	2 725 550	2 658 306	2 651 921	-0,2%
dont Dotation superficière	-32 596	-61 883	-916	-14 743	-42 988	22 135	12 398	22,7%
dont Dotation de compensation	-51 129	-32 314	-27 955	-30 322	-24 256	-28 520	-19 726	-36,3%
dont Contribution redressement	-434 965	-215 432	-630					
+ Dotation aménagement	1 094 120	1 124 440	1 169 656	1 180 738	1 207 726	1 249 693	1 299 368	4,1%
dont DSUCS	530 422	572 589	598 319	619 582	640 297	660 392	681 691	3,3%
dont DSR	278 498	289 738	310 618	322 964	334 406	367 558	391 534	7,2%
dont DNP	285 200	262 113	260 719	238 192	233 023	221 743	226 143	1,9%
= DGF	4 203 865	3 924 556	3 940 271	3 906 288	3 866 032	3 901 614	3 943 961	1,1%
	-469 096	-279 309	15 715	-33 983	-40 256	35 582	42 347	



Les compensations fiscales représentent les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi et compensées par l'État selon les dispositions de la loi de finances pour 2022.

Les compensations fiscales augmentent de + 5.1 % € (+ 21 981 €), par rapport à l'année 2021, pour atteindre 454 990 € (*depuis 2021, les compensations TH sont intégrées au produit de la TH*).

€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Compensations TH	411 723	568 505	614 969	660 470	692 214		
Compensations FB	19 432	7 761	7 388	8 256	8 107	423 434	445 430
Compensation FNB	11 904	11 041	9 647	9 643	9 607	9 575	9 560
Compensations TP *	45 259	14 086					
TOTAL	488 318	601 393	632 004	678 369	709 928	433 009	454 990

* La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) constitue une dotation budgétaire, à la charge de l'État, compensant les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle. L'article 41 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 précise que le montant de la dotation unique de compensation de la taxe professionnelle est désormais porté à zéro.

La Dotation pour les titres sécurisés (versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeport et de cartes nationales d'identité) progresse de + 8.8 % (+ 2 361 €) pour se fixer à 29 158 € en 2022.

La Dotation Inflation « filet de sécurité »

L'année 2022 a été marquée par le soutien aux collectivités face à l'inflation et à la crise de l'énergie. En effet, pour accompagner les collectivités face à l'inflation, l'Etat a voté, dans la loi de finances rectificative, la mise en place d'un filet de sécurité sur l'exercice 2022, doté de 430 M€.

A destination du bloc communal, ce filet compense partiellement la hausse des dépenses d'énergie, d'achat de produits alimentaires et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Cette dotation a permis une prise en charge :

- Jusqu'à 70 % de la hausse des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires ;
- Et jusqu'à 50 % de la hausse de la masse salariale liée à l'impact du point d'indice des fonctionnaires.

La Ville de Morlaix qui remplissait les conditions cumulatives définies par le décret du 13 octobre 2022 (baisse de l'épargne brute majoritairement liée à l'augmentation du point d'indice sur les rémunérations, et aux effets de l'inflation sur les dépenses d'énergie et les achats de produits alimentaires) était donc éligible à cette **dotation dont le montant a été estimé par la DGFIP à 647 563 €**.

Les communes et leurs groupements, comme la Ville de Morlaix, qui ont anticipé, à la fin de l'exercice 2022, une baisse d'épargne brute de plus de 25 %, ont pu bénéficier, à leur demande, d'un acompte sur la dotation versée sur la base d'une estimation de leur situation. Le versement définitif aura lieu en 2023.

Un acompte correspondant à 30 % du montant de la dotation (194 269 €) a été demandé et reçu en décembre.

Pour 2023, le filet de sécurité a été élargi, lors de l'examen du projet de loi de finances, aux collectivités territoriales dans leur ensemble, afin de les aider à faire face à l'inflation des dépenses d'approvisionnement en énergie.

✓ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante** : Il s'agit principalement du loyer du Théâtre et de divers immeubles. Ce chapitre diminue de -8.1% ($-32\,079\text{ €}$).

Cette baisse résulte de la clôture en 2021 du lotissement de Kermaria (tous les lots ont été vendus) et de l'excédent constaté qui s'élevait à $53\,441\text{ €}$.

Le loyer du Théâtre augmente de $+3.9\%$ ($+8\,882\text{ €}$) et les locations de divers bâtiments (Dialogues, CDG29, CMPP, la Cave des Jacobins, antenne relais Orange, Diwan, etc.) progressent de $+12.8\%$ ($+12\,675\text{ €}$).

On retrouve également dans ce chapitre la redevance pour la concession GAZ de GRDF ($9\,232\text{ €}$).

✓ **Chapitre 76 - Produits financiers** : ce chapitre est constitué pour $2\,240\text{ €}$ du remboursement à la Ville des intérêts de l'emprunt du Pôle Petite Enfance.

✓ **Chapitre 77 : Produits exceptionnels** : il regroupe notamment les recouvrements sur créances admises en non-valeur, les annulations de mandats sur exercices antérieurs, les produits de cessions et les remboursements d'assurance. Ce chapitre diminue de -69.7% ($-239\,599\text{ €}$) pour atteindre $104\,346\text{ €}$.

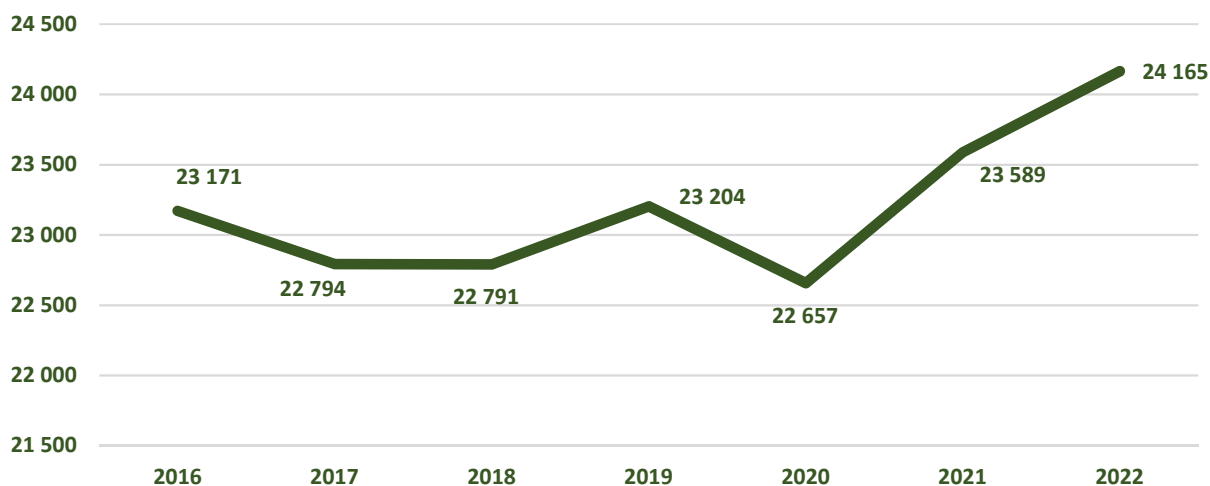
✓ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections** : Il s'agit des travaux en régie, des moins-values de cession. Ce chapitre progresse de $+70.1\%$ ($+78\,324\text{ €}$) pour atteindre $190\,005\text{ €}$.

Les travaux en régie (compte 722) sont en hausse de $+2.6\%$ ($+2\,208\text{ €}$) et s'élèvent à $85\,669\text{ €}$. Les moins-values de cessions (compte 776) sont inscrites pour un montant de 345 € en 2022 (matériel).

Le compte 777 « quote-part des subventions d'investissement » s'élève à $3\,114\text{ €}$. Il enregistre à son crédit le montant des subventions inscrites en recette aux comptes 131 et 133, viré au résultat de l'exercice, par le débit du compte 139 « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat ».

Ce chapitre regroupe également les reprises sur immobilisations et sur provisions pour un montant respectivement de $38\,729\text{ €}$ et $62\,147\text{ €}$. La reprise sur amortissements et sur provisions est la différence entre les dotations réalisées durant un exercice donné et la valeur de dépréciation concrète d'une immobilisation.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (en K€)



RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

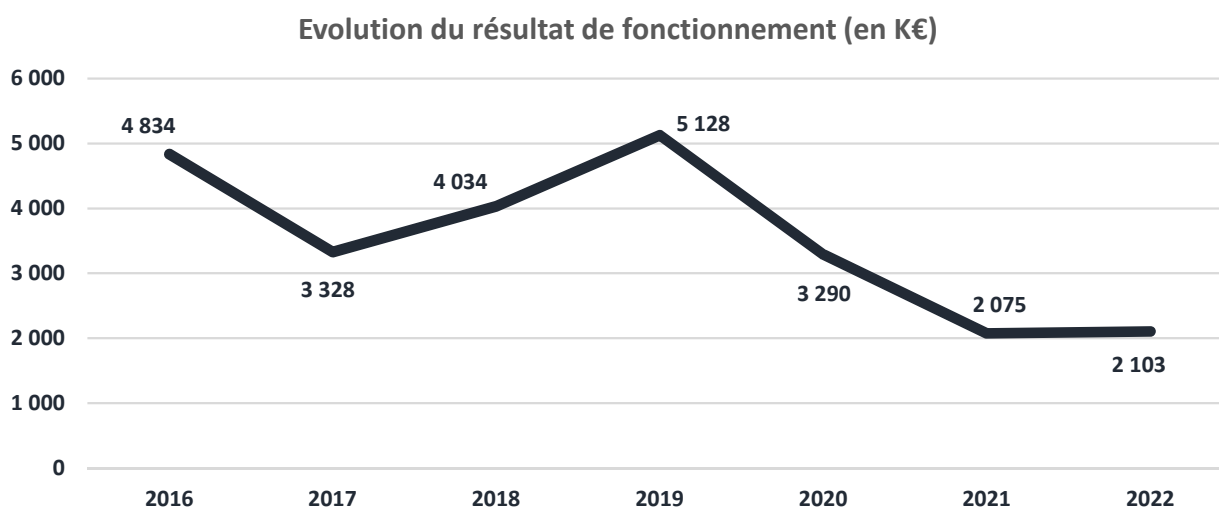
La structure du budget permet de financer les charges fixes dites « récurrentes » telles que le paiement du personnel et le remboursement de la dette par des ressources sûres versées de façon régulière, que sont les 12^{ièmes} des dotations de l'État et du produit de la fiscalité.

FONCTIONNEMENT	
Total des dépenses de fonctionnement (A)	23 650 510
Total des recettes de fonctionnement (B)	24 354 748
Résultat de fonctionnement de l'exercice (C=B-A)	704 238
Excédent de fonctionnement reporté 2021 (D)	1 398 639
(E=C+D) Excédent Global de Fonctionnement	2 102 877

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élèvent à 23 650 510 €, tandis que les recettes représentent 24 354 748 €.

Le solde de + **704 238** correspond au résultat de l'exercice 2022, auquel il faut ajouter le résultat reporté de l'exercice 2021 pour un montant de + **1 398 639** €.

L'excédent global de fonctionnement 2022 s'élève donc à **2 102 877** €.



1.2.2 PRESENTATION PAR FONCTION :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022			
Fonction	Libellé de la fonction	Montant	%
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	6 695 424	28,3%
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	483 910	2,0%
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	4 477 319	18,9%
3	CULTURE	2 761 806	11,7%
4	SPORTS ET JEUNESSE	1 459 767	6,2%
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	1 360 197	5,8%
6	FAMILLE	1 992 147	8,4%
7	LOGEMENT	63 920	0,3%
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	4 325 431	18,3%
9	ACTION ECONOMIQUE	30 589	0,1%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		23 650 510	100,0%

0/ Services généraux dont les actions transversales facilitent l'action des services opérationnels : secrétariat général, intérêts de la dette, amortissement, fournitures diverses, informatique, téléphonie, vêtements de travail, produits d'entretien, assurances, service logistique, etc. **28.3 %**

1/ Sécurité et salubrité publiques : police municipale et Agents de Surveillance de la Voie Publique, propreté urbaine. **2.0 %**

2/ Enseignement et formation : restauration scolaire, garderies, entretien et ménage des locaux, fournitures scolaires, participation aux sorties scolaires, subventions aux écoles privées. **18.9 %**

3/ Culture : musée, bibliothèques, service animation et culturel, Espace des sciences, subventions versées aux associations conventionnées et non conventionnées. **11.7 %**

4/ Sport et jeunesse : subventions aux associations sportives, entretien des salles et terrains de sport, piscine. **6.2 %**

5/ Intervention sociale et santé : subventions aux associations (Centre Communal d'Action Sociale CCAS), DRE (dispositif de réussite éducative...) **5.8 %**

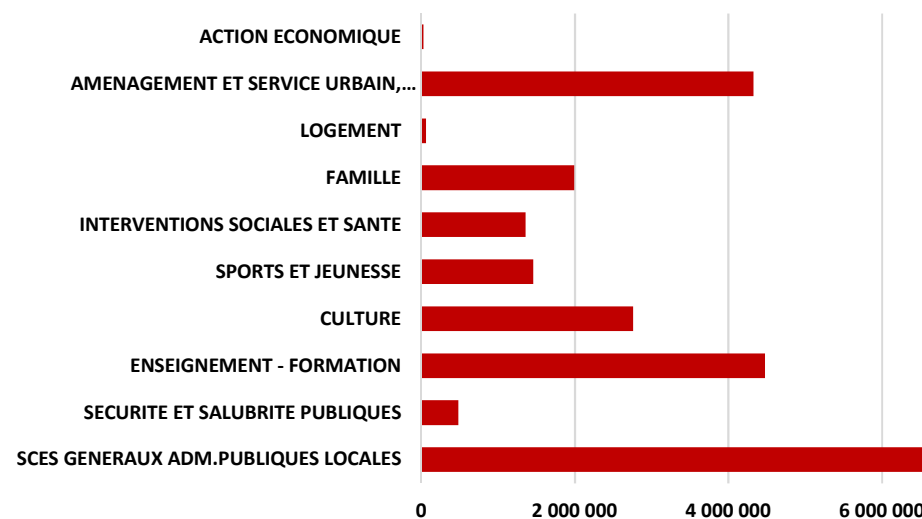
6/ Famille : centres de loisirs, personnel, subvention du Pôle Petite Enfance (PPE) et diverses associations (Carré d'As, ORPAM...) **8.4 %**

7/ Logement : service urbanisme, Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH). **0.3 %**

8/ Aménagement et service urbain, environnement : entretien voirie, espaces verts, bâtiments municipaux (96 470 m²). **18.3 %**

9/ Action économique : la compétence économique est déléguée à Morlaix Communauté. L'intervention de la Ville se concentre sur le Fonds de Modernisation des Enseignes Commerciales. **0.1 %**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2022 (par fonction)



1.2.3 PRESENTATION PAR SERVICE :

Service	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evol. Montant 2021/2022	Evol % 2021/2022
06	POLE PETITE ENFANCE	2	2	0	1,3%
10	SECRETARIAT GENERAL	49 981	64 204	14 224	28,5%
13	COMMUNICATION	62 385	60 682	- 1 703	-2,7%
15	AFFAIRES CULTURELLES	917 287	1 023 861	106 574	11,6%
16	MUSEE & PATRIMOINE PROTEGE	82 827	74 159	- 8 669	-10,5%
17	BIBLIOTHEQUE	70 940	80 689	9 749	13,7%
18	ANIMATIONS	11 762	23 829	12 067	102,6%
19	CABINET	4 118	5 439	1 321	32,1%
21	ACCUEIL - AFFAIRES GENERALES	28 277	10 089	- 18 188	-64,3%
22	EDUCATION 1	482 669	469 809	- 12 860	-2,7%
23	VIE ASSOCIATIVE	300 807	314 912	14 105	4,7%
24	SPORTS ANIMATION	8 278	10 427	2 148	26,0%
25	SPORTS EQUIPEMENTS SPORTIFS	119 938	123 408	3 470	2,9%
26	PISCINE	16 138	11 061	- 5 077	-31,5%
27	EDUCATION 2	281 263	282 241	977	0,3%
29	SERVICE JEUNESSE	255 397	290 062	34 665	13,6%
30	POLICE MUNICIPALE	24 590	28 369	3 779	15,4%
33	FINANCES	3 859 686	3 817 827	- 41 859	-1,1%
34	MARCHES ASSURANCES	166 814	158 639	- 8 176	-4,9%
35	MAGASIN	260 857	268 684	7 827	3,0%
36	ECONOMAT	27 892	28 527	635	2,3%
40	BUREAU D'ETUDES	5 015	12 624	7 609	151,7%
42	URBANISME	117 789	168 897	51 108	43,4%
43	PROPRETE URBAINE	197 874	158 864	- 39 011	-19,7%
44	ESPACES PUBLICS	493 952	576 241	82 288	16,7%
45	PATRIMOINE BÂTI	298 282	373 192	74 910	25,1%
46	ESPACES VERTS	152 095	164 540	12 445	8,2%
47	GARAGE	255 252	340 538	85 286	33,4%
48	FLUIDES	607 197	1 024 234	417 037	68,7%
50	RESSOURCES HUMAINES	13 141 033	13 306 600	165 567	1,3%
51	INFORMATIQUE	168 292	137 764	- 30 528	-18,1%
52	C.H.S.C.T.	24 104	29 714	5 610	23,3%
53	TELEPHONIE	157 313	161 691	4 378	2,8%
54	LOGISTIQUE	8 155	9 865	1 710	21,0%
55	AFFAIRES JURIDIQUES	22 151	11 068	- 11 083	-50,0%
57	LA VIRGULE	12 076	22 715	10 639	88,1%
58	TRANSITION ECOLOGIQUE		5 044	5 044	
TOTAL		22 692 491	23 650 510	958 019	4,2%

En 2022, on constate une progression des dépenses de fonctionnement de + 4.2 % (+ 958 019 €) par rapport à l'exercice précédent.

Les plus fortes hausses concernent les services des affaires culturelles, de la jeunesse, de l'urbanisme, des espaces publics, du patrimoine bâti, du garage, des fluides et des ressources humaines.

Les principales baisses sont enregistrées par les services des affaires générales, de la piscine, des finances, de la propreté urbaine, de l'informatique et des affaires juridiques.

1.3 INVESTISSEMENT

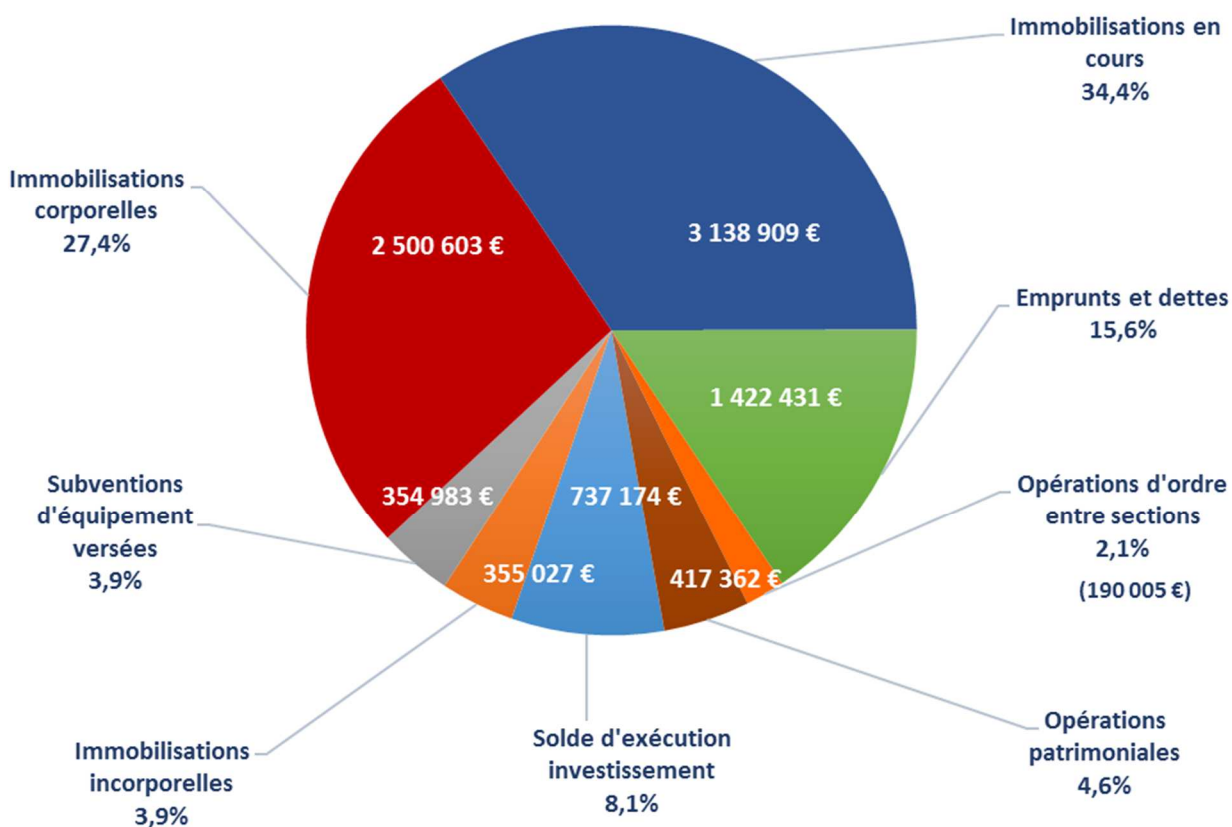
Les dépenses d'investissement sont en baisse de – 27.0 % (– 3 373 167 €) avec un taux de réalisation de 77.1 % et les recettes diminuent de – 29.8 % (– 3 504 079 €) par rapport au compte administratif 2021.

1.3.1 PRESENTATION PAR NATURE :

➤ DEPENSES :

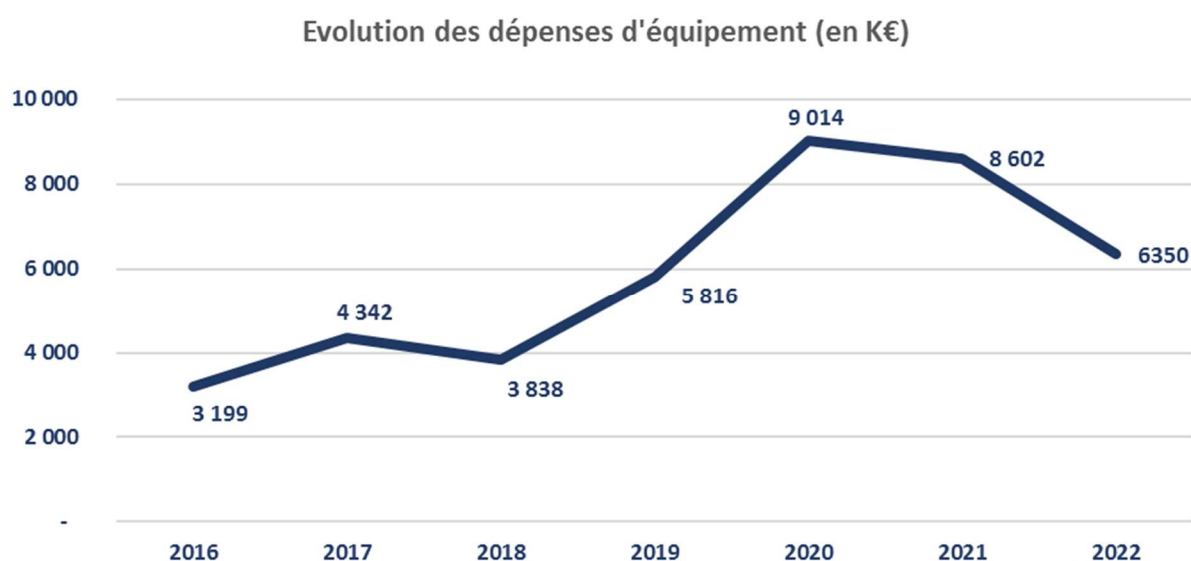
SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Chapitre	Libellé	BP 2022 + reports	DM 2022	Budgeté 2022	CA 2022	% réalisé
001	Solde d'exécution investissement		737 174	737 174	737 174	100,0%
20	Immobilisations incorporelles	679 888	50 022	729 910	355 027	48,6%
204	Subventions d'équipement versées	390 652	171 058	561 710	354 983	63,2%
21	Immobilisations corporelles	3 097 114	348 329	3 445 443	2 500 603	72,6%
23	Immobilisations en cours	3 399 907	-167 632	3 232 274	3 138 909	97,1%
16	Emprunts et dettes	2 504 790	-70 000	2 434 790	1 422 431	58,4%
27	Autres immobilisations financières	5 000		5 000		
020	Dépenses imprévues	4 650	6 293	10 943		
040	Opérations d'ordre entre sections	93 000	63 130	156 130	190 005	121,7%
041	Opérations patrimoniales	190 000	320 700	510 700	417 362	81,7%
45	Opérations pour compte de tiers	35 000	-35 000	0		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		10 400 000	1 424 073	11 824 073	9 116 493	77,1%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 (par nature)



Les dépenses de la section d'investissement peuvent être étudiées au travers de plusieurs grandes masses :

- Le remboursement en capital de la dette pour 1 422 431 € ;
- Le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2021 pour un montant de 737 174 € ;
- Les opérations d'ordre : il s'agit de la valorisation des travaux effectués en régie et des plus-values sur cessions estimées à 190 005 € pour l'année 2022 ;
- Les dépenses patrimoniales pour 417 362 € qui regroupent l'insertion des frais d'études (intégration des comptes 23 aux comptes 21) ;
- Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 6 349 522 € (chapitres 20, 204, 21 et 23).

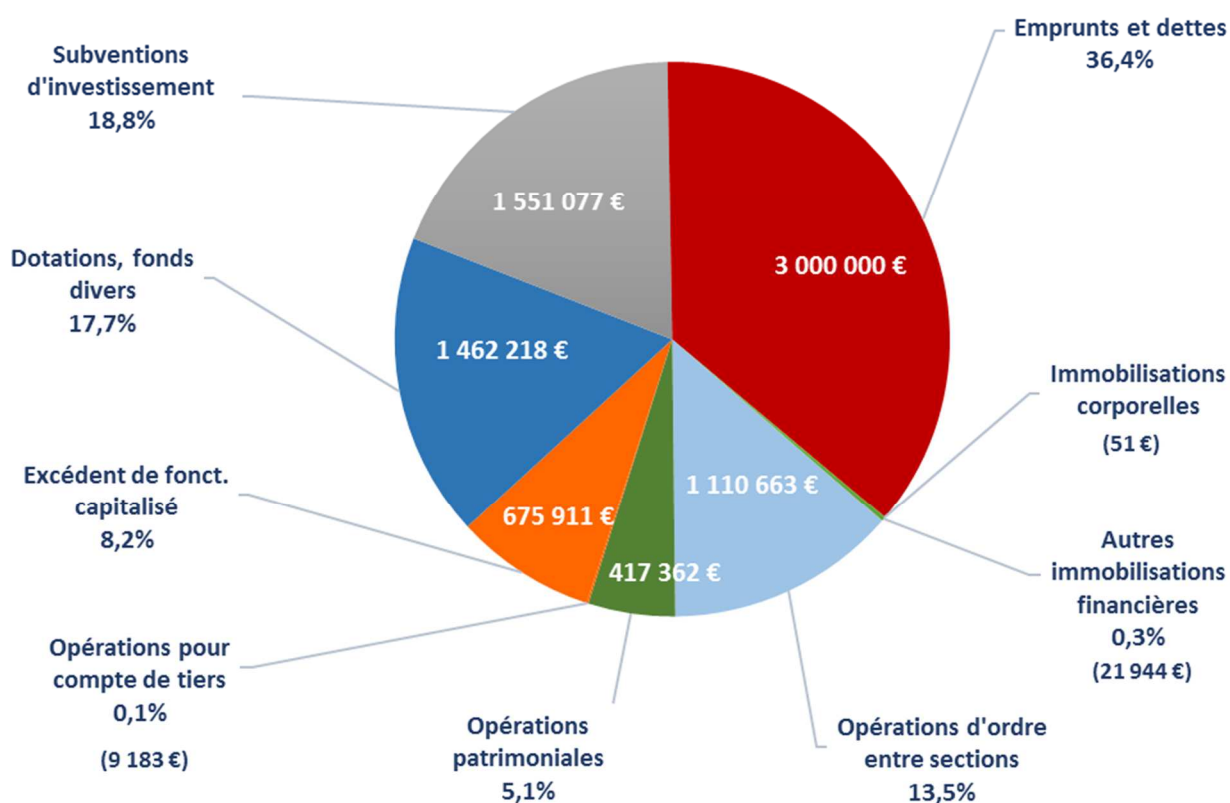


Les dépenses d'équipement comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (20 – biens immatériels : études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (21 et 23 : travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisitions de matériel ou mobilier, etc.) ainsi que les subventions ou participations versées à des tiers pour réaliser des investissements (chapitre 20).

➤ **RECETTES :**

SECTION D'INVESTISSEMENT						
RECETTES						
Chapitre	Libellé	BP 2022 + reports	DM 2022	Budgeté 2022	CA 2022	% réalisé
1068	Excédent de fonct. capitalisé		675 911	675 911	675 911	100,0%
10	Dotations, fonds divers	1 465 000	12 708	1 477 708	1 462 218	99,0%
13	Subventions d'investissement	2 208 973	-207 230	2 001 743	1 551 077	77,5%
16	Emprunts et dettes	4 356 177	44 460	4 400 637	3 000 000	68,2%
21	Immobilisations corporelles				51	
27	Autres immobilisations financières	26 630		26 630	21 944	82,4%
040	Opérations d'ordre entre sections	983 220	70 840	1 054 060	1 110 663	105,4%
041	Opérations patrimoniales	190 000	320 700	510 700	417 362	81,7%
45	Opérations pour compte de tiers	35 000	-35 000	0	9 183	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		10 400 000	1 424 073	11 824 073	8 248 408	69,8%

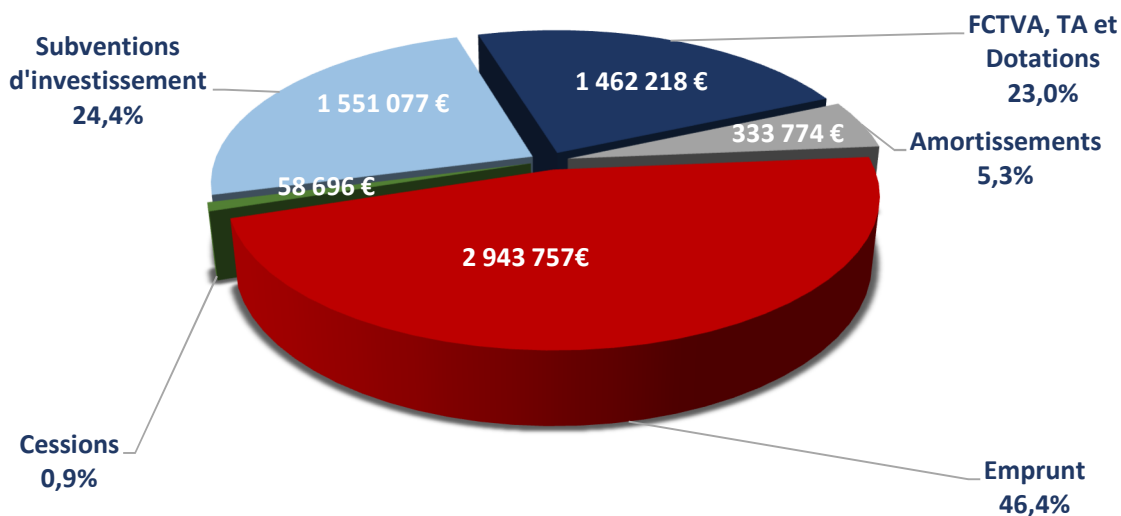
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022 (par nature)



Le remboursement du capital de l'emprunt (1 422 431 €) est assuré par l'autofinancement de l'exercice (704 238 €) et une partie des amortissements (718 193 €).

Le FCTVA (1 412 708 €), la taxe d'aménagement (45 325 €), les dotations (4 185 €), les subventions obtenues (1 551 077 €), les cessions (58 696 €), le solde des amortissements (333 774 €) permettent à la Ville de financer des projets d'investissement de 6 349 522 € avec un emprunt mobilisé à hauteur de 2 943 757 € en 2022.

FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT EN 2022



DETAIL DES SUBVENTIONS INSCRITES AU CA 2022 :

Opé	Libellé	Nature	Libellé	TOTAL BUDGET 2022	CA 2022	REPORTS SUR 2023
02081	MOYEN DES SERVICES	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	2 929	3 797	
21001	MATERIELS ET MOBILIERS SCOLAIRES	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	23 700	-	23 700
21310	ECOLE J. PIAGET - MELLE & PRIMAIRE	1347	DSIL	38 503	24 503	12 077
21311	ECOLE J. JAURES - MELLE ET PRIMAIRE	1347	DSIL	20 000	19 603	
21313	ECOLE DU POAN-BEN - MELLE ET PRIMAIRE	1347	DSIL	56 667	17 000	39 667
21314	ECOLE GAMBETTA - MELLE ET PRIMAIRE	1347	DSIL	55 000	16 500	38 500
21315	-ECOLE DIWAN - MELLE DE KERNEGUES	1347	DSIL	9 644	9 644	
21318	ECOLE C. CAER - MELLE ET PRIMAIRE	1347	DSIL	178 000	90 000	88 000
21320	TRAVAUX DIVERS DANS LES ECOLES	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	11 144	11 144	
32201	TRAVAUX DIVERS MUSEE	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	111 600	78 137	51 100
		1322	REGIONS	56 000	28 323	10 726
		13251	GFP DE RATTACHEMENT	46 000	41 533	15 091
		1347	DSIL	165 000	100 000	78 025
32601	PLATEFORME CULTURELLE LA VIRGULE	1328	AUTRES	29 306	29 306	
41201	STADES ET TERRAINS DE SPORTS	1322	REGIONS	51 548	51 548	
41204	PLATEAU FOOTBALLISTIQUE DE COAT SERHO	1341	DETR	140 000	140 000	
		1347	DSIL	80 000	40 740	39 260
52001	TRAVAUX MAISON DE QUARTIER ZOLA	1347	DSIL	28 000	28 000	
81405	ECLAIRAGE PUBLIC	1347	DSIL	60 000	18 000	42 000
82201	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	1341	DETR	70 000	21 000	49 000
82202	AMENAG.SECURITE VOIRIE COMMUNALE	1342	AMENDES DE POLICE	79 746	79 746	
		1341	DETR	28 693	28 693	
		1323	DEPARTEMENTS	92 363	92 363	
		13241	COMMUNES MEMBRES DU GFP	28 453	28 453	
		13251	GFP DE RATTACHEMENT	338 276	338 276	
		1347	DSIL	65 480	65 480	
82302	TRAVAUX ESPACES VERTS	1347	DSIL	135 690	-	
82306	AMENAGEMENT RAMPE SAINT NICOLAS	1347	DSIL	-	149 287	

TOTAL	2 001 743	1 551 077	487 146
-------	-----------	-----------	---------

RESULTAT CUMULE ET RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2022 :

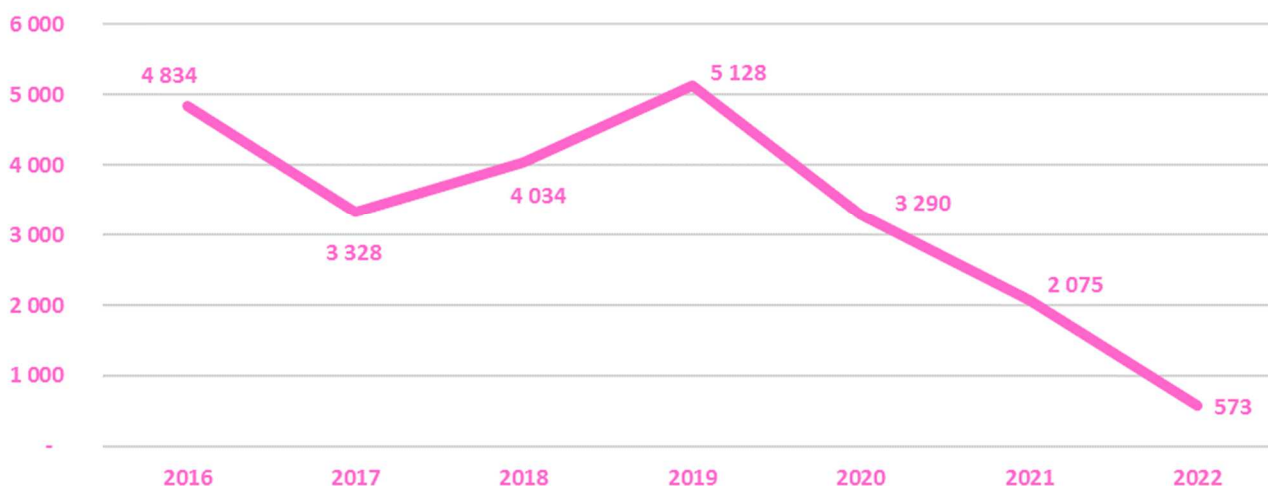
INVESTISSEMENT	
Total des dépenses d'investissement (F)	8 379 319
Total des recettes d'investissement (G)	8 248 408
Résultat d'investissement de l'exercice (H=G-F)	-130 912
Déficit d'investissement reporté 2020(I)	-737 174

Les dépenses d'investissement du compte administratif 2022 s'élèvent à **8 379 319 €**.

Les ressources de financement de l'investissement sont de **8 248 408 €** et se décomposent comme suit : recettes d'investissement de l'exercice = 7 572 497 € + excédent de fonctionnement 2021 capitalisé = 675 911 €

Le résultat de l'exercice 2022 est égal au résultat de fonctionnement auquel s'ajoute le résultat d'investissement soit 704 238 (Cf. p.17) – 130 912 = **573 326 €**

Evolution du résultat de l'exercice (en K€)



Le solde de la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement cumulé de 868 085 € :

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2022	
Dépenses (001) (J=H+I)	-868 085
(Déficit de financement)	

SOLDE DES RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2022	
Neutre	-242 890

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	
• résultat de l'exercice (C)	704 238
• résultat antérieur reporté (D)	1 398 639
Résultat à affecter (E=C+D)	2 102 877

Des ressources excédentaires de la section de fonctionnement augmentent les recettes disponibles pour le financement de l'investissement, ce qui participe à la création d'un excédent global de clôture (fonds de roulement) :

- autofinancement de fonctionnement de l'exercice = 704 238 €
- excédent de fonctionnement reporté 2021 = 1 398 639 €

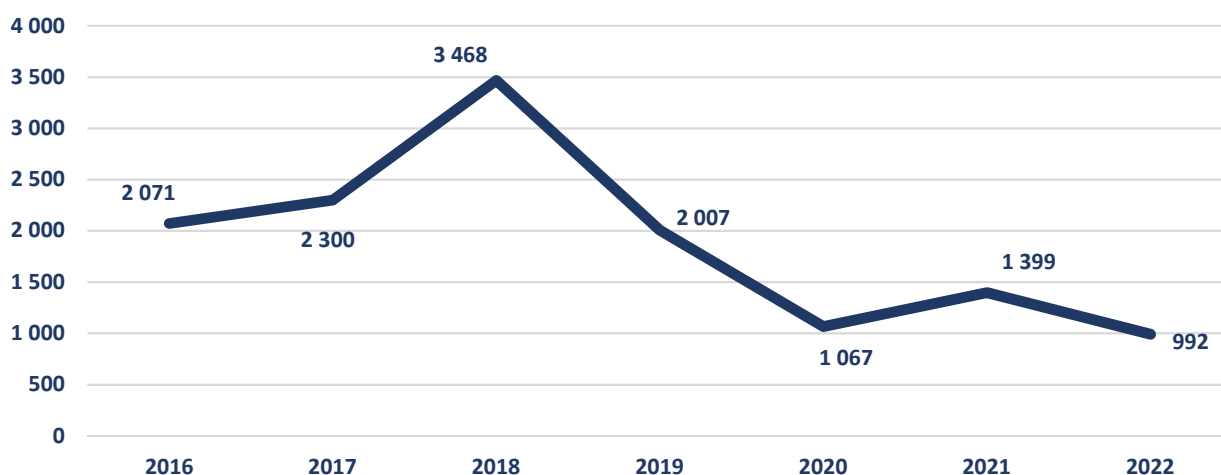
Le Solde Global de Clôture (ou fonds de roulement en fin d'exercice) du Compte Administratif 2022 est donc de 1 234 792 € (J+E).

E Excédent Global de Fonctionnement	2 102 877
(J=H+I) Déficit Global d'Investissement	-868 085
(K=J+E) Excédent Global de Clôture	1 234 792

Affectation : Le résultat global de la section de fonctionnement est positif (+ 2 102 877 €). Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : affectation à l'article 1068 de – 868 085 – 242 890 (restes à réaliser) = **1 110 976 €**. Le reliquat (2 102 877 – 1 110 976) de **991 901 €** est reporté en recettes de fonctionnement (au R002).

AFFECTATION	
* en réserve sur compte 1068	1 110 976
* report en fonctionnement sur compte R002 (excédent)	991 901

Evolution de l'excédent de fonctionnement (en K€)



1.3.2 PRESENTATION PAR FONCTION :

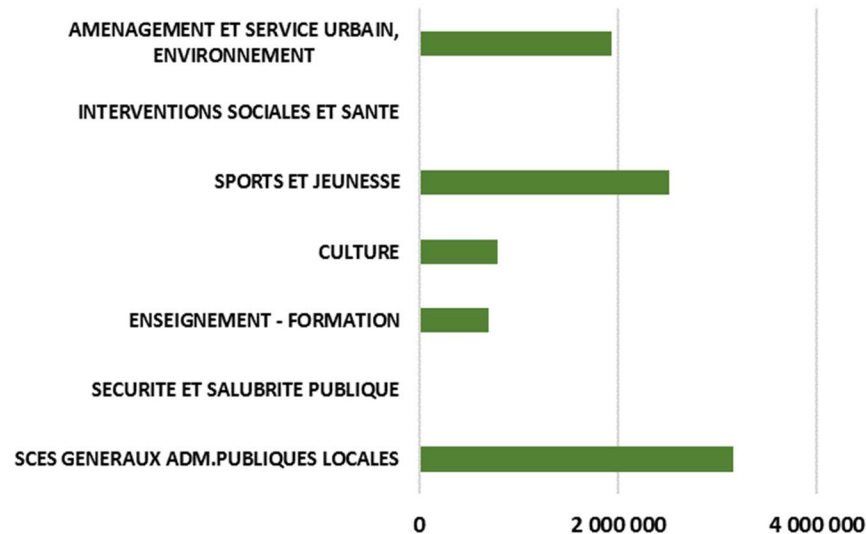
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022			
Fonction	Libellé de la fonction	Montant	%
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	3 156 060	34,6%
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	16 579	0,2%
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	695 691	7,6%
3	CULTURE	788 092	8,6%
4	SPORTS ET JEUNESSE	2 517 802	27,6%
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	472	0,0%
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 941 797	21,3%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 116 493	100,0%

Les crédits d'investissement consommés en 2022 s'élèvent à 9 116 493 € :

- ✓ Services généraux (34.6 %) : remboursement de l'emprunt (1 422 431 €), audit thermique et énergétique de divers bâtiments, logiciels informatiques (gestion du courrier, des stocks, etc.), renouvellement de l'infrastructure, matériel informatique (ordinateurs, écran interactif, copieurs, etc.) et téléphonique (matériel Telecom, etc.), moyens des services (débroussailleuses, vélos électriques, bancs, barnums, etc.), travaux Hôtel de Ville et Kernéguès (couvertures, carport, fibre optique, etc.), matériel salle Zoé Puyo (tables, chaises, rideaux), travaux cimetière Saint-Augustin, etc.
- ✓ Sécurité et salubrité publiques (0.2 %) : participation à la caserne des pompiers de Morlaix (remboursement du capital), acquisition de gilets pare-balles.
- ✓ Enseignement (7.6 %) : remplacement de menuiseries à l'école Jean Piaget, désamiantage, remplacement des sols, aménagement d'un jardin pédagogique à l'école Jean Jaurès, remplacement de menuiseries et couverture ardoises à l'école du Poan Ben, remplacement des menuiseries à l'école Gambetta, remplacement de menuiseries à l'école Diwan, construction d'un restaurant scolaire et réhabilitation de la halte-gardeie de l'école Corentin Caër, installation de capteurs CO² dans les écoles, matériel informatique (vidéoprojecteurs, ordinateurs, divers), etc.
- ✓ Culture (8.6 %) : réparation du monte-charge du Théâtre, travaux accueil guichet salle de Ploujean, achat de mobilier à La Virgule, études, maîtrise d'œuvre et travaux dans le cadre de la réhabilitation du Musée des Jacobins, travaux à la Maison à Pondalez (contrôle incendie, rideau d'air, pose vitrine en acier), etc.
- ✓ Sports et jeunesse (27.6 %) : travaux salle Aurégan (installation contrôle d'accès et disjoncteurs, etc.), travaux terrain de rugby de Kéranroux (diagnostic et MOE), maîtrise d'œuvre et travaux du plateau footballistique de Coat Serho, acquisition brise-vue et autolaveuse à la piscine, achats de matériels sportifs (filets, prises pour la SAE, autolaveuses), etc.
- ✓ Aménagements urbains (21.3 %) : matériels pour les services (laveuse de rue, tractopelle, machine de traçage, remplacement embrayage, boîte de vitesses, moteurs, etc.), rénovation des sanitaires place Allende, rénovation de l'éclairage public (arches du Viaduc, rue des Bouchers, rue des Brebis, etc.), signalisation (marquage horizontal, potelets, panneaux, etc.), divers travaux de voirie (rue Guy Le Normand, rue du Croissant, venelle de la Madeleine, rond-point de Kerfraval, rue Paul Sérusier, chemin salle Jézéquel, etc.), solde des travaux de la voie d'accès au Port, travaux des espaces verts (trottoirs Kerfraval et avenue de Würselen, aménagement du jardin éphémère, plantation d'arbres et d'arbustes, etc.), aménagement paysager de la rampe St-Nicolas, acquisitions de bâtiment (89, rue Gambetta, 16, rue Albert Legrand), remboursement EPF (îlot Gambetta, attribution de compensation (transfert compétence eaux pluviales), travaux de restructuration du Dossen (acquisition immeuble du 44, rue du Mur, 5 place du Dossen, etc.), acquisition de jeux pour aires (sols souples, carrousselle, city maisonnette), etc.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2022

(par fonction)



1.3.3 PRESENTATION PAR OPERATION :

OPERATION	OPERATION LIBELLE	BP 2022+DM	MANDATE 2022	REPORT SUR 2023	% REALISATION
002	TRAVAUX EN REGIE	90 000	85 669		95,2%
01150	AFFECTATION RESULTAT	737 174	737 174		100,0%
01151	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	1 428 130	1 449 487		101,5%
01155	CESSION D'ACTIF		345		
01156	REGULARISATIONS COMPTABLES	1 573 700	479 509		30,5%
020	PROVISIONS POUR DEPENSES IMPREVUES	10 943			0,0%
02051	MATERIEL INFORMATIQUE	258 484	238 591	14 088	92,3%
02052	MATERIEL TELEPHONIQUE	49 840	16 883	38 237	33,9%
02071	AMENAGEMENT HOTEL DE VILLE	51 095	21 209		41,5%
02072	TRAVAUX DIVERS DE BATIMENTS	124 362	37 488		30,1%
02073	TRAVAUX BATIMENTS KERNEGUES	36 196	36 136		99,8%
02081	MOYEN DES SERVICES	317 452	271 795	28 795	85,6%
02604	TRAVAUX DIVERS CIMETIERES	51 000	35 425	16 701	69,5%
113	POMPIERS, INCENDIE ET SECOURS	14 790	14 787		100,0%
2031	ETUDES	10 000	6 624	3 180	66,2%
204	FONDS DE CONCOURS	133 407	103 532	3 329	77,6%
21001	MATERIELS ET MOBILIERS SCOLAIRES	16 000	15 187		94,9%
21310	ECOLE J. PIAGET - MELLE & PRIMAIRE	72 700	72 309		99,5%
21311	ECOLE J. JAURES - MELLE ET PRIMAIRE	95 800	93 986		98,1%
21313	ECOLE DU POAN-BEN - MELLE ET PRIMAIRE	155 862	96 143	57 975	61,7%
21314	ECOLE GAMBETTA - MELLE ET PRIMAIRE	173 597	181 107	629	104,3%
21315	-ECOLE DIWAN - MELLE DE KERNEGUES	21 000	20 897		99,5%
21318	ECOLE C. CAER - MELLE ET PRIMAIRE	685 000	197 074	28 528	28,8%
21320	TRAVAUX DIVERS DANS LES ECOLES	24 460	18 990	4 308	77,6%
31402	TRAVAUX SALLE DE PLOUJEAN	4 057	4 057		100,0%
32201	TRAVAUX DIVERS MUSEE ET MAISON 9 GRAND'RUE	755 005	728 054	16 428	96,4%
32405	TRAVAUX MAISON 9 GRAND'RUE	11 567	10 924		94,4%
32406	THEATRE	24 657	18 924	3 707	76,7%
32601	PLATEFORME CULTURELLE LA VIRGULE	23 500	24 436		104,0%
41104	ACHAT DE MATERIEL SPORTIF	21 151	13 355	1 387	63,1%
41106	GYMNASE DU CHATEAU	1 547	1 547		100,0%
41110	CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DE SPORTS	54 000	15 514	36 719	28,7%
41201	STADES ET TERRAINS DE SPORTS	83 461	17 425		20,9%
41204	PLATEAU FOOTBALLISTIQUE DE COAT SERHO	2 311 600	2 460 888	256 135	106,5%
41301	PISCINE MUNICIPALE	10 076	8 936	5 198	88,7%
52001	TRAVAUX MAISON DE QUARTIER ZOLA	700	472		67,4%
81200	ORDURES MENAGERES - CONTAINERS	19 500	11 546		59,2%
81301	PROPRETE URBAINE	6 000	6 020		100,3%
81405	ECLAIRAGE PUBLIC	142 000	128 932		90,8%
81607	SIGNALISATION	65 421	69 840	6 504	106,8%
82201	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	907 286	549 046	121 696	60,5%
82202	AMENAG.SECURITE VOIRIE COMMUNALE	14 358	14 354		100,0%
82205	TRAVAUX VOIE D ACCES AU PORT	63 800	57 590		90,3%
82302	TRAVAUX ESPACES VERTS	67 000	58 046		86,6%
82306	AMENAGEMENT RAMPE SAINT NICOLAS	266 400	57 583	24 549	21,6%
82401	ACQUISITION VENTE TERRAINS	7 000	19 883		284,0%
82404	ACHAT D'IMMEUBLES BATIS DIVERS	281 763	257 596		91,4%
82413	PORTAGE OPERATIONS IMMOBILIERES	5 070	5 070		100,0%
82414	RESTRUCTURATION ILOT DU DOSSEN	507 163	303 106	61 943	59,8%
82421	INSTALLATION JEUX DANS LES QUARTIERS	29 000	42 733		147,4%
82431	DEMOLITION ET REHABILITATION DE SITES		271		
82432	INONDATIONS	10 000			0,0%
TOTAL		11 824 073	9 116 493	730 036	77,1%

OPERATIONS AYANT DES REPORTS SUR 2023

1.4 SITUATION FINANCIERE

1.4.1 FORMATION DE L'EPARGNE :

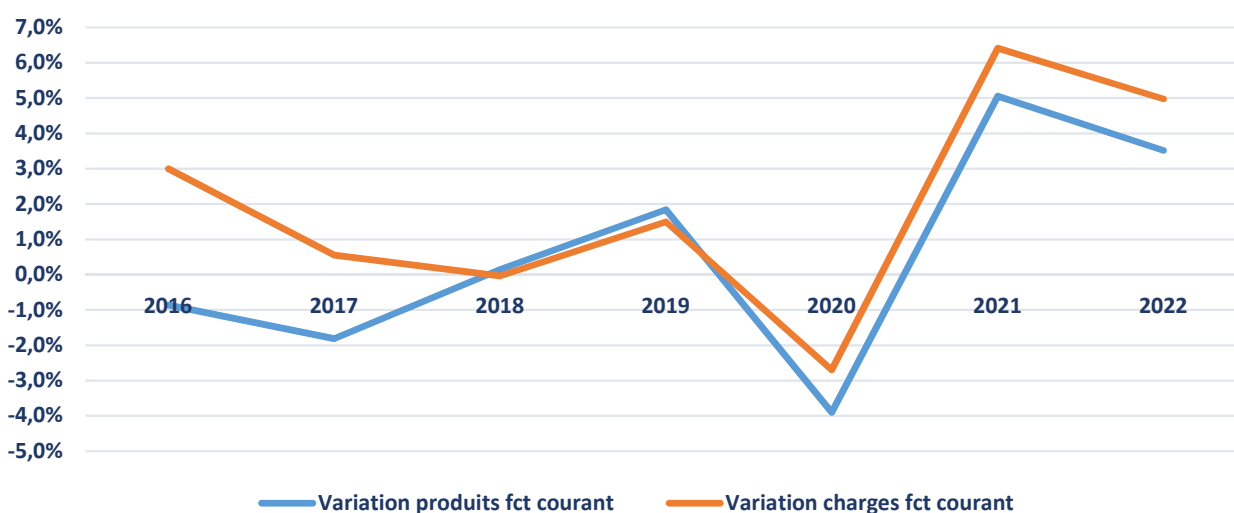
€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fct. courant	22 988 614	22 571 466	22 604 615	23 021 060	22 123 153	23 241 605	24 058 134
- Charges de fct. courant	19 630 421	19 738 520	19 731 226	20 026 724	19 486 943	20 736 987	21 768 235
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 358 193	2 832 946	2 873 389	2 994 336	2 636 210	2 504 618	2 289 899
+ Solde exceptionnel large	-167 950	-208 739	6 985	-122 969	-63 026	-239 583	-366 969
= Produits exceptionnels larges*	169 696	90 627	184 691	64 481	144 737	88 200	47 913
- Charges exceptionnelles larges*	337 646	299 367	177 706	187 450	207 763	327 783	414 883
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 190 243	2 624 207	2 880 374	2 871 367	2 573 184	2 265 035	1 922 929
- Intérêts	352 618	329 648	289 146	280 096	273 052	275 863	271 060
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 837 625	2 294 558	2 591 228	2 591 270	2 300 132	1 989 172	1 651 869
- Capital	1 242 653	1 066 164	969 505	946 358	1 075 226	1 267 189	1 422 431
= EPARGNE NETTE (EN)	1 594 973	1 228 395	1 621 724	1 644 912	1 224 906	721 983	229 439

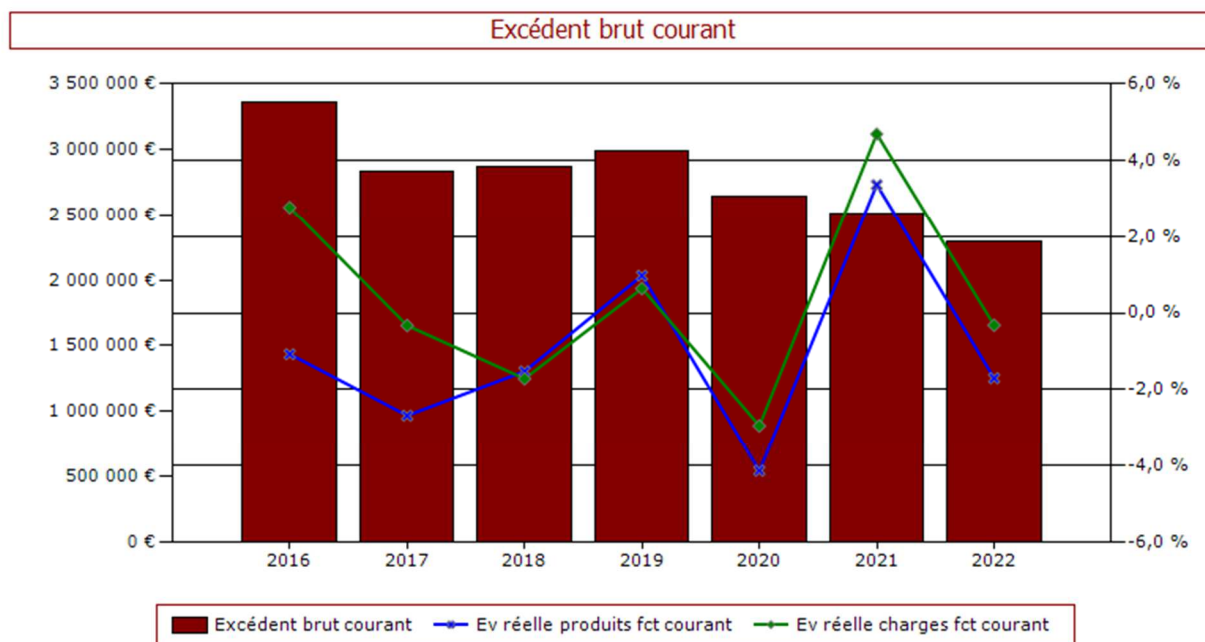
*y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

L'**Excédent Brut Courant** (EBC) ou épargne courante, est la différence entre les produits courants et les charges courantes, dont on retire le résultat financier (essentiellement les charges financières, c'est-à-dire les intérêts des emprunts). Il permet de vérifier la capacité de la commune à générer un excédent de fonctionnement, avant prise en compte de l'incidence de sa dette.

Les produits de fonctionnement courant (ensemble des produits de fonctionnement à l'exception des produits financiers et exceptionnels) ont augmenté de + 3.5 % (+ 816 529 €) alors que les charges de fonctionnement courant (ensemble des dépenses de fonctionnement sauf les frais financiers et les charges exceptionnelles) ont augmenté de + 5.0 % (+ 1 031 248 €).

L'**épargne de gestion** de la Ville continue à se dégrader puisque la croissance des charges est supérieure à celle des produits. L'inflation, la crise énergétique et les revalorisations salariales expliquent en grande partie cette situation financière de 2022.





L'épargne de gestion est traditionnellement le premier indicateur d'épargne. Il est égal à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté et hors mouvements d'ordre) et les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice (hors travaux en régie et hors charges d'intérêts).

Cet indicateur mesure la capacité de la collectivité à dégager, sur sa section d'exploitation, un solde positif destiné d'une part à l'annuité de la dette, et d'autre part à financer les nouveaux investissements.

En 2022, l'épargne de gestion diminue de $-15,1\%$ ($-342\,106\text{ €}$) pour atteindre $1\,922\,929\text{ €}$ dû notamment à l'augmentation des charges (fluides, subvention d'équilibre Langolvas, etc.).

L'Epargne Brute correspond à l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Appelée aussi « autofinancement brut », elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

- un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

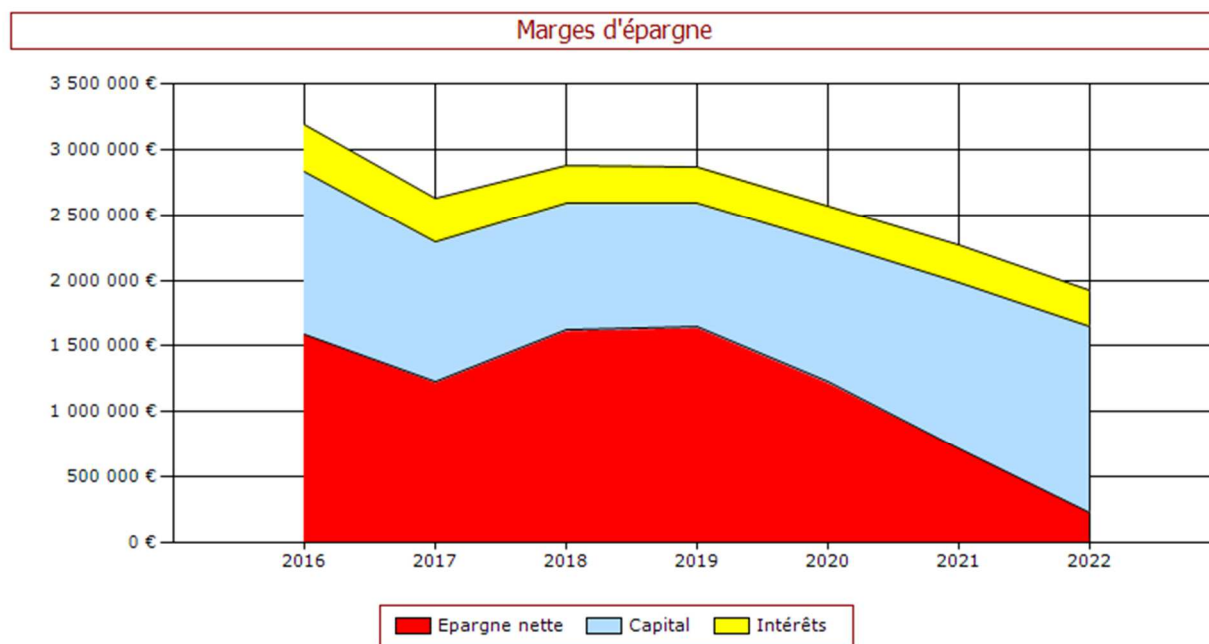
En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir.

La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

En 2022, les capacités d'épargne de la Ville diminuent fortement. En effet, elle atteint 1 651 869 € soit - 17.0 % (- 337 302 €) par rapport à l'exercice précédent avec un remboursement des intérêts de la dette qui baisse de - 1.7 % (- 4 803 €).

L'**Epargne Nette** (épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette) a chuté de - 68.2 % (- 492 544 €) entre 2021 et 2022. Elle représente le « résultat financier final » de l'exercice et donc la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les dépenses d'équipements et/ou dans le fonds de roulement.



Le **Taux d'Epargne Brute** correspond à l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour rembourser la dette ou pour investir. Il atteint 6.8 % en 2022 contre 8.4 % en 2021. Il est généralement admis qu'un ratio compris entre 8 % et 15 % est satisfaisant.

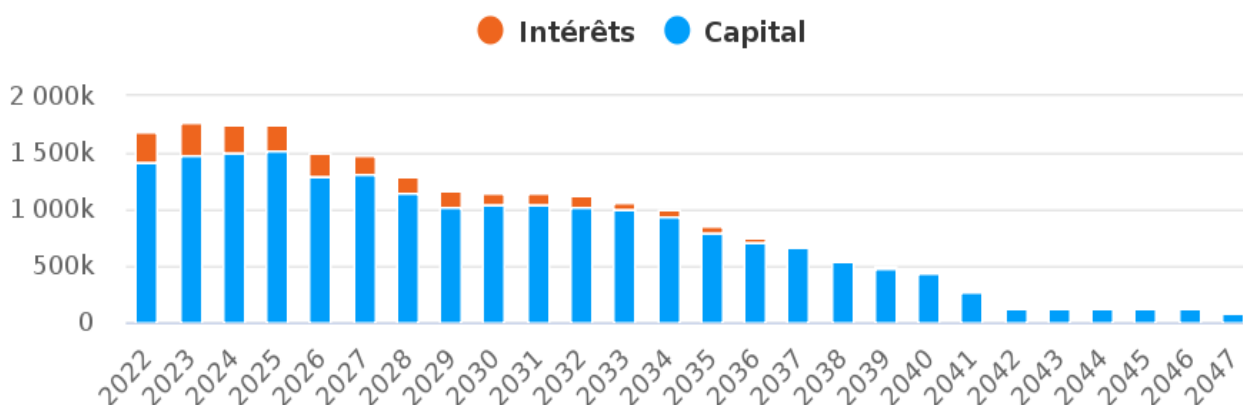
1.4.2 ANALYSE DE LA DETTE :

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette s'élève à 18 873 717 €, réparti sur 16 lignes d'emprunt, dont la durée de vie résiduelle est de 15 ans et 8 mois pour un taux d'intérêt moyen de 1.58 %.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
18 873 717 €	1,58%	15 ans et 8 mois	8 ans	16

Dettes par nature	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	14	18 273 537 €	1,60%
Revolving non consolidés	1	600 181 €	0,79%
Revolving consolidés		0 €	0,00%
Lignes de trésorerie	1	0 €	0,00%
Total dette	16	18 873 717 €	1,58%
Revolving - Disponibles		0 €	
Lignes de trésorerie - Disponible		1 000 000 €	
Total dette + disponible		19 873 717 €	

Flux de remboursement : le plan d'extinction de la dette montre une baisse des remboursements (capital + intérêts) en 2021, une augmentation entre 2022 et 2025 et une nette diminution à partir de 2026.

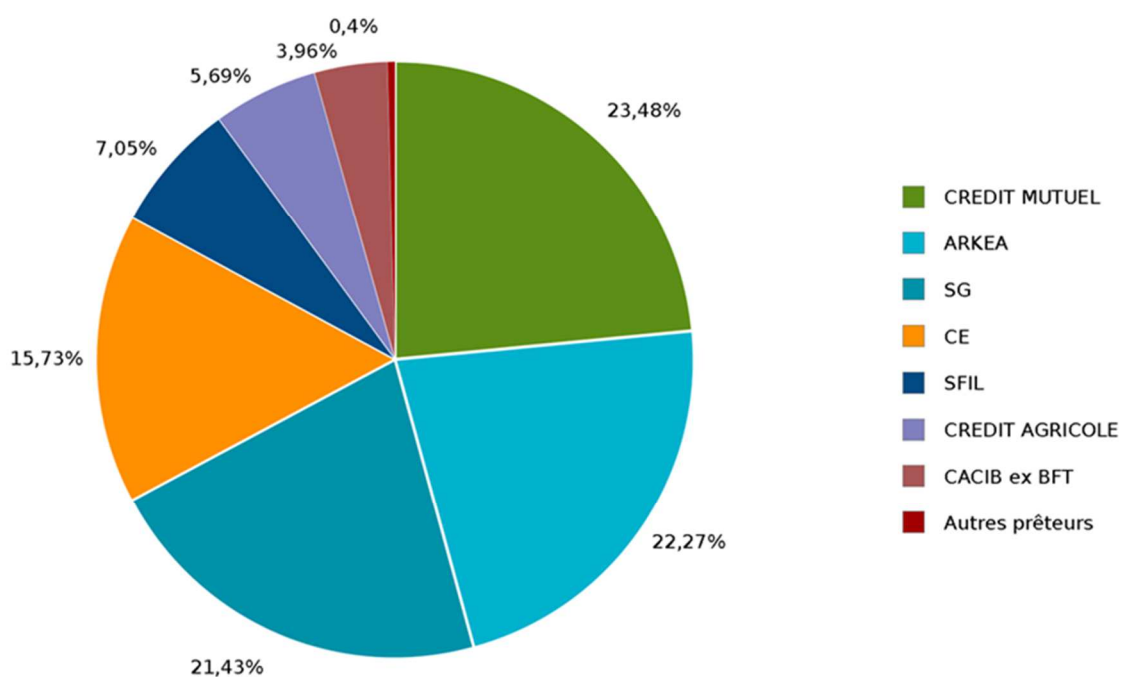


La dette est répartie à 99.94 % sur du taux fixe et à 0.06 % sur du taux variable.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	18 862 583 €	99,94%	1,58%
Variable	11 134 €	0,06%	1,45%
Ensemble des risques	18 873 717 €	100,00%	1,58%

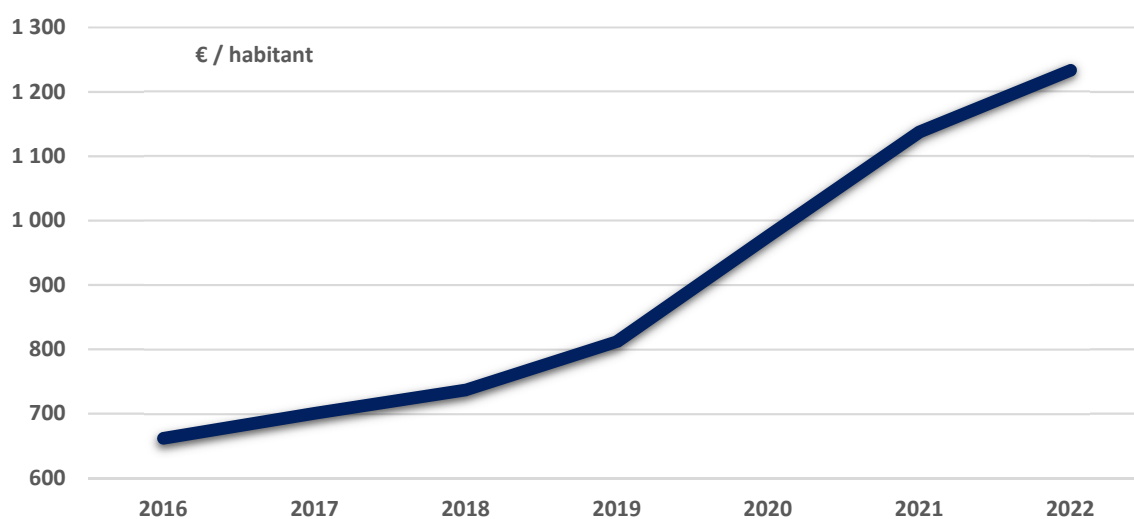
En 2022, l'encours de dette de la Ville de Morlaix est détenu majoritairement par le groupe Crédit Mutuel (39.3 %), le Crédit Agricole (y compris ses filiales) qui représente 29.5 % de notre dette, la Société Générale (18.5 %) et la Caisse d'Épargne avec 12.7 %.

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	3 807 256 €	20,2%
CREDIT MUTUEL	3 764 417 €	19,9%
ARKEA	3 656 250 €	19,4%
SOCIETE GENERALE	3 498 963 €	18,5%
CAISSE D'EPARGNE	2 391 766 €	12,7%
SFIL CAFFIL	1 143 750 €	6,1%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	600 181 €	3,2%
Autres prêteurs	11 134 €	0,1%
Ensemble des prêteurs	18 873 717 €	100,0%



ENCOURS DE DETTE PAR HABITANT :

La dette par habitant a augmenté de + 86.4 % entre 2016 et 2022 pour atteindre 1 233 €/habitant en 2022.



(moyenne de la strate en 2021 : 816 €/habitant contre 1 138 €/habitant pour la Ville de Morlaix)

1.4.3 SOLVABILITE :

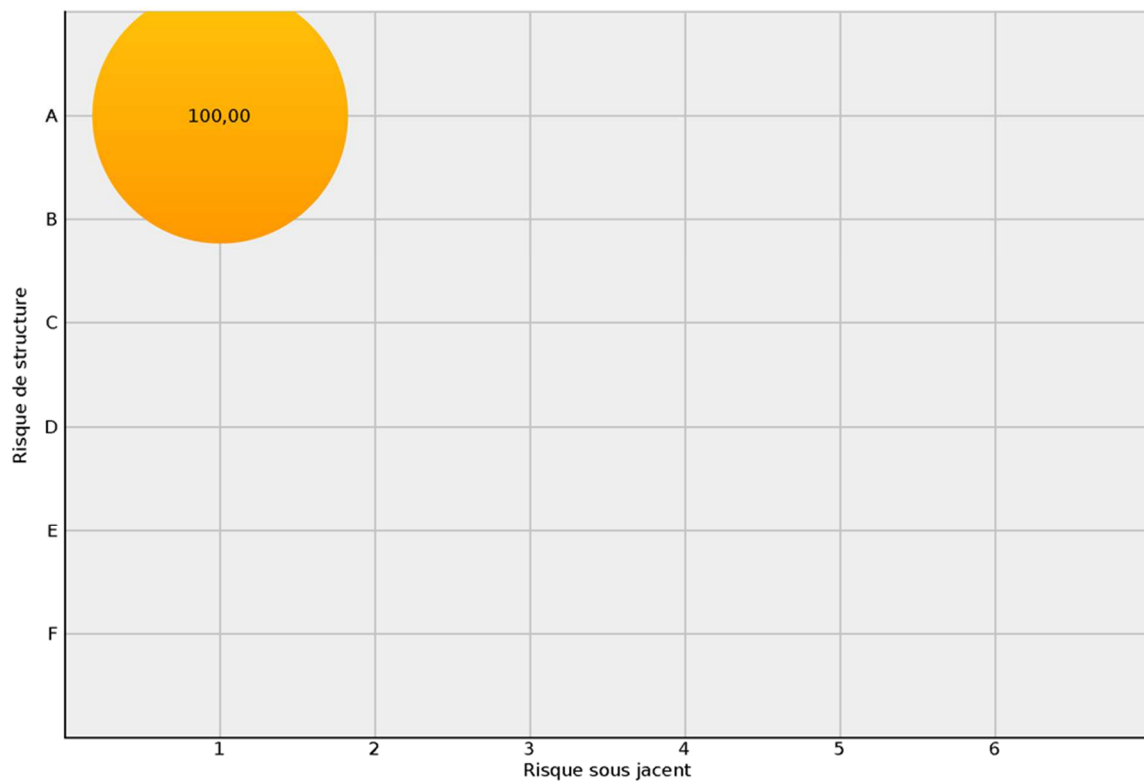
€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours corrigé au 31.12	10 759 120	10 954 425	11 484 921	12 538 563	14 663 337	17 296 148	18 873 717
Epargne brute	2 837 625	2 294 558	2 591 228	2 591 270	2 300 132	1 989 172	1 651 869
Encours / Epargne brute	3,8	4,8	4,4	4,8	6,4	8,7	11,4

La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles (son épargne brute).

La Ville de Morlaix peut rembourser sa dette en 11.4 années (contre 8.7 ans en 2021).

Dettes selon la charte de bonne conduite :

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser (Cf. graphique ci-dessous).



Depuis 2017, l'encours de dette de la Ville de Morlaix ne comprend plus d'emprunt structuré.

2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX

2.1 PÔLE PETITE ENFANCE (PPE)

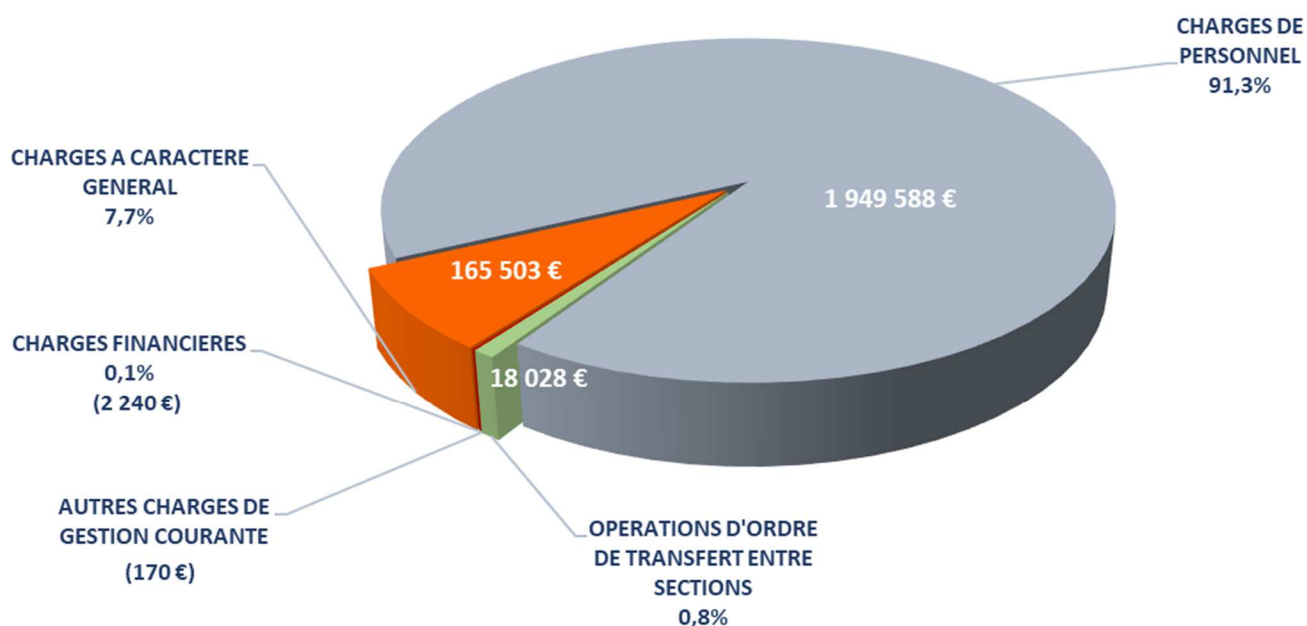
2.1.1 FONCTIONNEMENT :

➤ DEPENSES :

En 2022, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 135 528 €. Elles sont en diminution de – 3.5 % (– 77 951 €) par rapport à l'exercice précédent.

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2021/22
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	132 957	162 620	165 503	1,8%
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 932 523	2 028 138	1 949 588	-3,9%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 137	19 008	18 028	-5,2%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	73	302	170	-43,8%
66	CHARGES FINANCIERES	3 615	2 939	2 240	-23,8%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		472		-100,0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 092 305	2 213 479	2 135 528	-3,5%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 (par nature)



➤ **RECETTES :**

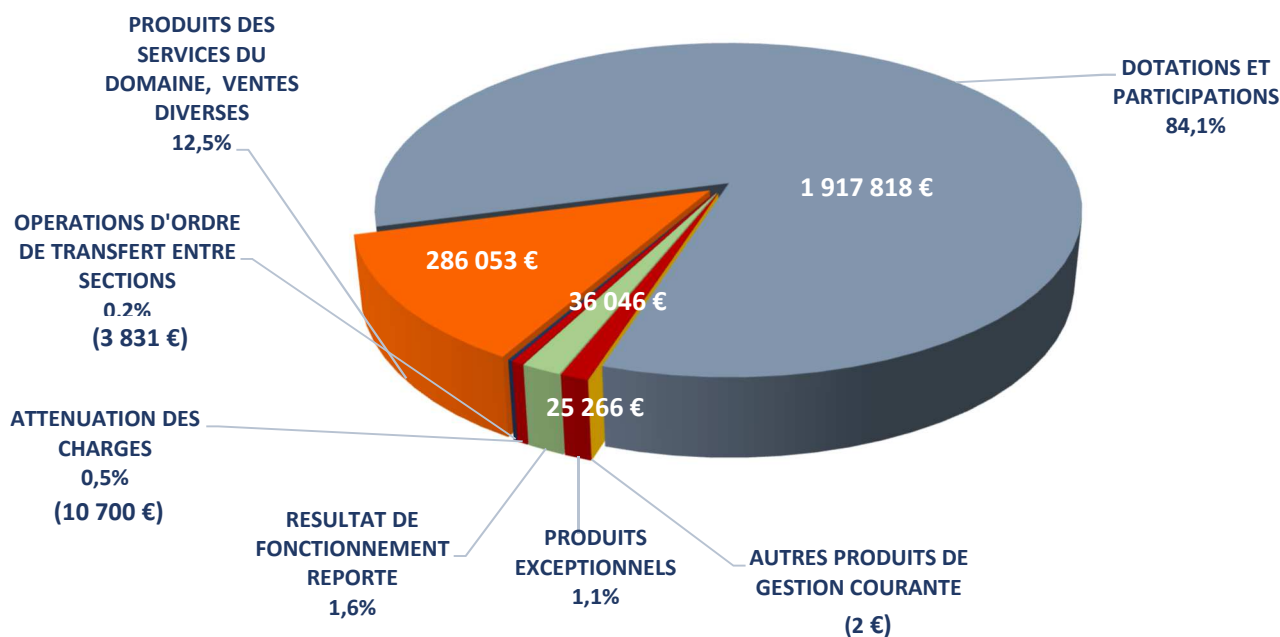
Les recettes de fonctionnement atteignent 2 279 716 € en 2022 soit - 0.1 % de moins que l'année précédente (- 2 191 €). Les dotations distribuées par les différents partenaires (CAF, Conseil Général, Morlaix Communauté, MSA et la Ville de Saint-Martin-des-Champs) ont progressé de + 3.4 % (+ 62 398 €).

En 2022, compte tenu du résultat d'exploitation du Pôle et de sa gestion rigoureuse « après-covid », la Ville a diminué la subvention d'équilibre pour la fixer à 950 000 € contre 1 025 000 € en 2021.

On constate un **résultat de fonctionnement reporté qui s'élève à 36 046 €** en 2022.

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2021/22
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	149 553	81 307	36 046	-55,7%
013	ATTENUATION DES CHARGES	7 695	8 598	10 700	24,5%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 142	8 573	3 831	-55,3%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	255 654	307 717	286 053	-7,0%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 600 024	1 855 420	1 917 818	3,4%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2	1	2	26,5%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	159 542	20 291	25 266	24,5%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 173 612	2 281 907	2 279 716	-0,1%
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		81 307	68 428	144 188	110,7%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 (par nature)



2.1.2 INVESTISSEMENT :**➤ DEPENSES :**

En 2022, les dépenses d'investissement s'élèvent à 93 511 €, ce qui représente une hausse de + 17.4 % (+ 13 843 €) par rapport au compte administratif 2021.

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2021/22
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT			32 382	
040	OPERATIONS D'ORDRE DETRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	1 142	8 573	3 831	-55,3%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	65 661	15 304		-100,0%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 249	20 925	21 624	3,3%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 553	34 866	35 675	2,3%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	11 563			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		112 169	79 668	93 511	17,4%

Les dépenses de la section d'investissement peuvent être découpées en quatre masses :

- **Le financement du déficit reporté 2021** : 32 382 €.
- **Les opérations d'ordre** pour 3 831 € (amortissement des subventions d'investissement, reprise aux provisions pour créances douteuses).
- **Les dépenses d'équipement et travaux** pour un montant de 35 675 € :
 - Achat d'une laveuse-essoreuse : 12 688 €
 - Motorisation de portails : 6 978 €
 - Fourniture et pose d'une porte aluminium (ferme des enfants) : 3 615 €
 - Achat d'une structure de motricité : 2 867 €
 - Remplacement du sol dans la salle de pause (crèche collective, LAEP, PPE) : 2 077 €
 - Achat d'une table inox avec évier : 1 276 €
 - Pose de velux : 1 317 €
 - Achats divers (chaises, siège de sol, tables, lits bébé, matelas, poussettes, etc.) : 4 857 €
- **Le remboursement du capital de l'emprunt CAF**, réalisé pour financer la construction du Pôle Petite Enfance, qui s'élève à 21 624 € en 2022.

➤ RECETTES :

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2021/22
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	42 606	15 371		-100,0%
040	OPERATIONS D'ORDRE DETRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	23 137	19 008	18 028	-5,2%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			32 382	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	22 146	12 907	10 186	-21,1%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 651			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		127 540	47 286	60 595	28,1%
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		15 371	-32 382	-32 916	1,6%
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE		96 678	36 046	111 272	208,7%

Les recettes d'investissement du compte administratif 2022 sont de trois types :

- L'excédent de fonctionnement N-1 mis en réserve (compte 1068) pour 32 382 €.
- Les opérations d'ordre entre sections (dotations aux amortissements) pour 18 028 €
- Les subventions d'investissements (achat de mobilier et équipements) pour 10 186 €

Pour l'exercice 2022, il apparaît donc un **déficit d'investissement de – 32 916 €**. Lors de l'affectation des résultats, il est proposé de financer ce déficit par la mise en réserve au compte 1068 d'un montant identique.

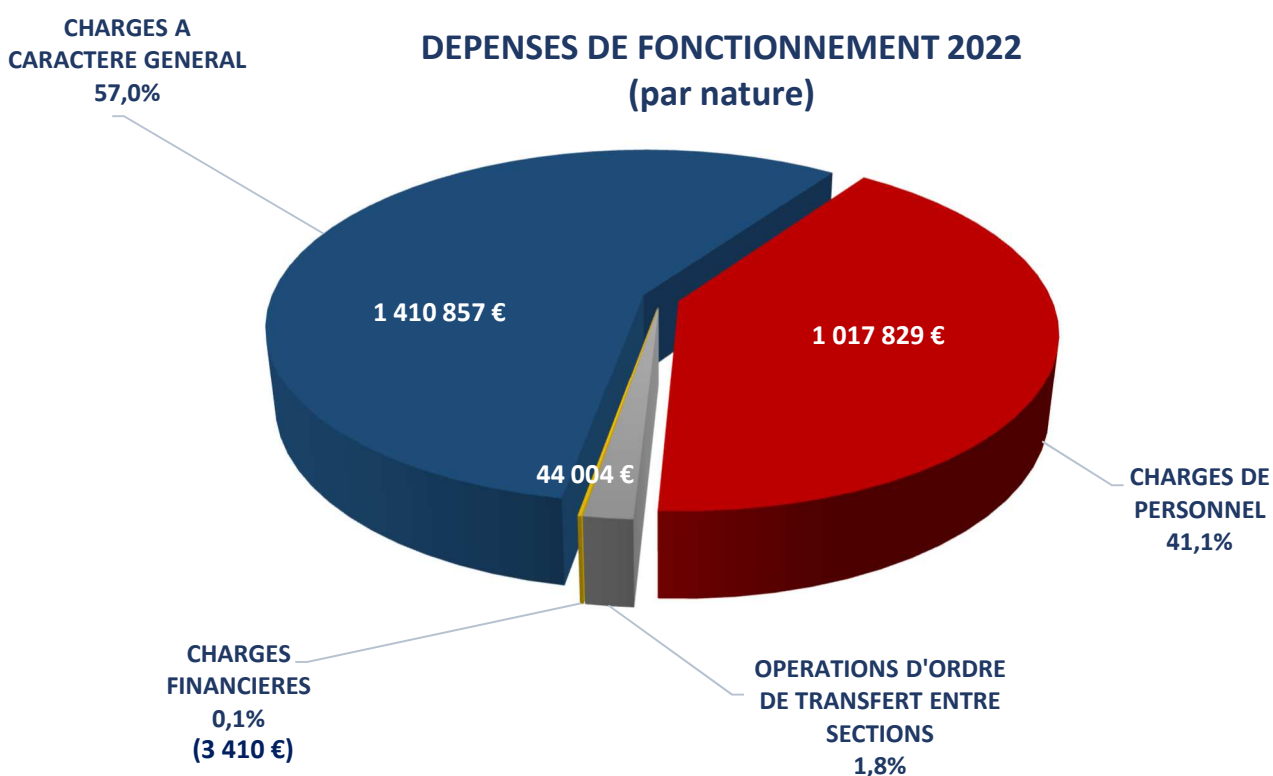
2.2 CUISINE CENTRALE

2.2.1 FONCTIONNEMENT :

➤ DEPENSES :

En 2022, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 476 101 €. Elles diminuent très faiblement de – 0.03 % (– 647 €) par rapport à l'exercice 2021.

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2021/22
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 136 543	1 465 188	1 410 857	-3,7%
012	CHARGES DE PERSONNEL	978 724	959 832	1 017 829	6,0%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	61 034	47 366	44 004	-7,1%
66	CHARGES FINANCIERES	5 280	4 363	3 410	-21,8%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 181 581	2 476 748	2 476 101	-0,03%



Le **coût de revient moyen d'un repas** augmente pour atteindre **4.22 €/repas** (4.03 €/repas en 2021).

Cela s'explique essentiellement par la hausse des coûts de personnel. En effet, ces charges ont augmenté entre 2021 et 2022 de + 6.0 % (+ 57 997 €), alors que 28 581 repas de moins ont été fabriqués (- 4.6 %).

Ainsi, on constate une hausse du coût de revient avec une baisse du nombre de repas livrés : 586 128 repas en 2022 contre 614 790 en 2021.

La baisse d'activité s'explique essentiellement par la fin de la confection des repas de l'EHPAD de Taulé (99 résidents) et ce, depuis juillet 2022.

L'évolution des coûts doit être analysée par poste de dépenses :

✓ **Chapitre 011 : Charges à caractère général** (- 3.7 % soit - 54 331 €) :

- Cette baisse est due, notamment, aux achats de denrées alimentaires qui diminuent de - 2.3 % (- 27 856 €) avec la baisse du nombre de repas fabriqués en 2022

Cette diminution est inférieure à celle du nombre de repas produits (- 4.6 %). La part de dépenses pour l'achat de produits biologiques et de qualité (SIQO) en lien avec la loi Egalim s'établit à environ 20 % des dépenses de ce poste de charges en 2022.

- Les achats de fournitures de produits d'entretien s'élèvent à 17 576 € en 2022 (+ 20.2 % soit +2 953 € par rapport à l'année précédente).

- Les achats de petits matériels diminuent de - 34.5 % (- 4 484 €) pour atteindre 8 526 €.

- En 2022, les coûts de fourniture des barquettes et films de scellage ont à nouveau chuté de - 5.0 % (- 1 530 €). En effet, depuis quelques années, les barquettes jetables sont remplacées par des bacs gastronomiques inox lavables.

Cette démarche est initiée depuis plusieurs années dans le cadre du travail sur le Développement Durable et la loi EGALIM.

- Les contrats de prestations de service passés avec des entreprises baissent de - 29.6 % (- 6 420 €) pour atteindre 15 241 € (location et entretien de vêtements, analyses microbiologiques, etc.).

- Les charges de maintenance des installations en chaud et froid sont réparties entre le préventif (compte : 6156) et le curatif (compte : 61558). Cette année, les frais de maintenance ont encore fortement augmenté (+ 82.4 % soit + 35 633 €) alors que les interventions curatives sont à la baisse (- 94.9 % soit - 12 847 €) et ce malgré l'âge de l'installation (cuisine de 25 ans d'existence).

- Les dépenses d'électricité et de gaz n'ont pas pu être imputées en totalité sur cet exercice. En effet, elles sont parvenues trop tardivement pour être comptabilisées sur le compte administratif 2022. Pour l'électricité, le montant est de 36 223 € sur 2022 et 10 926 € sur 2023 (+ 2 149 € par rapport à 2021) et pour le gaz, le montant est de 520 € sur 2022 et 38 548 € sur 2023 (+ 17 912 € par rapport à 2021).

✓ **Chapitre 012 : Charges de personnel** : elles s'élèvent à 1 017 829 €, soit une progression de + 6.0 % (+ 57 997 €). La refacturation est systématique entre le budget principal Ville et ce budget annexe des heures effectuées par des agents auxiliaires sur la Cuisine et des arrêts longues durées.

Pour 2022, le nombre moyen journalier de repas produits par agent présent sur le site est de 94, en baisse par rapport à 2021 (99). Cette baisse s'explique par la fin de la fourniture des repas de l'EHPAD de Taulé (99 résidents) en juillet 2022.

✓ **Chapitre 66 : Charges Financières** : les charges financières diminuent de – 21.8 % en raison du taux variable de l'emprunt concernant l'extension du bâtiment réalisée en 2009.

✓ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre** : les DAP (Dotations Aux Amortissements) baissent de – 7.1 % (– 3 361 €). Il s'agit de l'amortissement du bâtiment, du matériel et des véhicules qui participent à l'autofinancement (amortissement comptes 68 et 28).

➤ **RECETTES :**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 579 312 € en 2022, soit une diminution de – 1.9 % (– 49 247 €).

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2021/22
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	77 092	148 743	106 396	-28,5%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	1 780 134	2 314 765	2 257 156	-2,5%
7066	RESTAURATION SOCIALE (foyers, portage à domicile...)	759 280	1 009 648	842 027	-16,6%
7067	RESTAURATION SCOLAIRE (écoles maternelles, primaires, collèges...)	989 139	1 263 378	1 381 132	9,3%
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES (prestations annexes, privés)	31 714	41 739	33 996	-18,6%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	500 451	165 003	208 058	26,1%
74741	SUBVENTION VILLE DE MORLAIX	477 000	143 500	185 021	28,9%
74741	PARTICIPATION DE LA VILLE AU SERVICE DE REST. LA BOISSIERE	23 451	21 503	23 037	7,1%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 648	48	7 702	15896,4%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 360 325	2 628 559	2 579 312	-1,9%
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		178 743	151 810	103 211	-32,0%

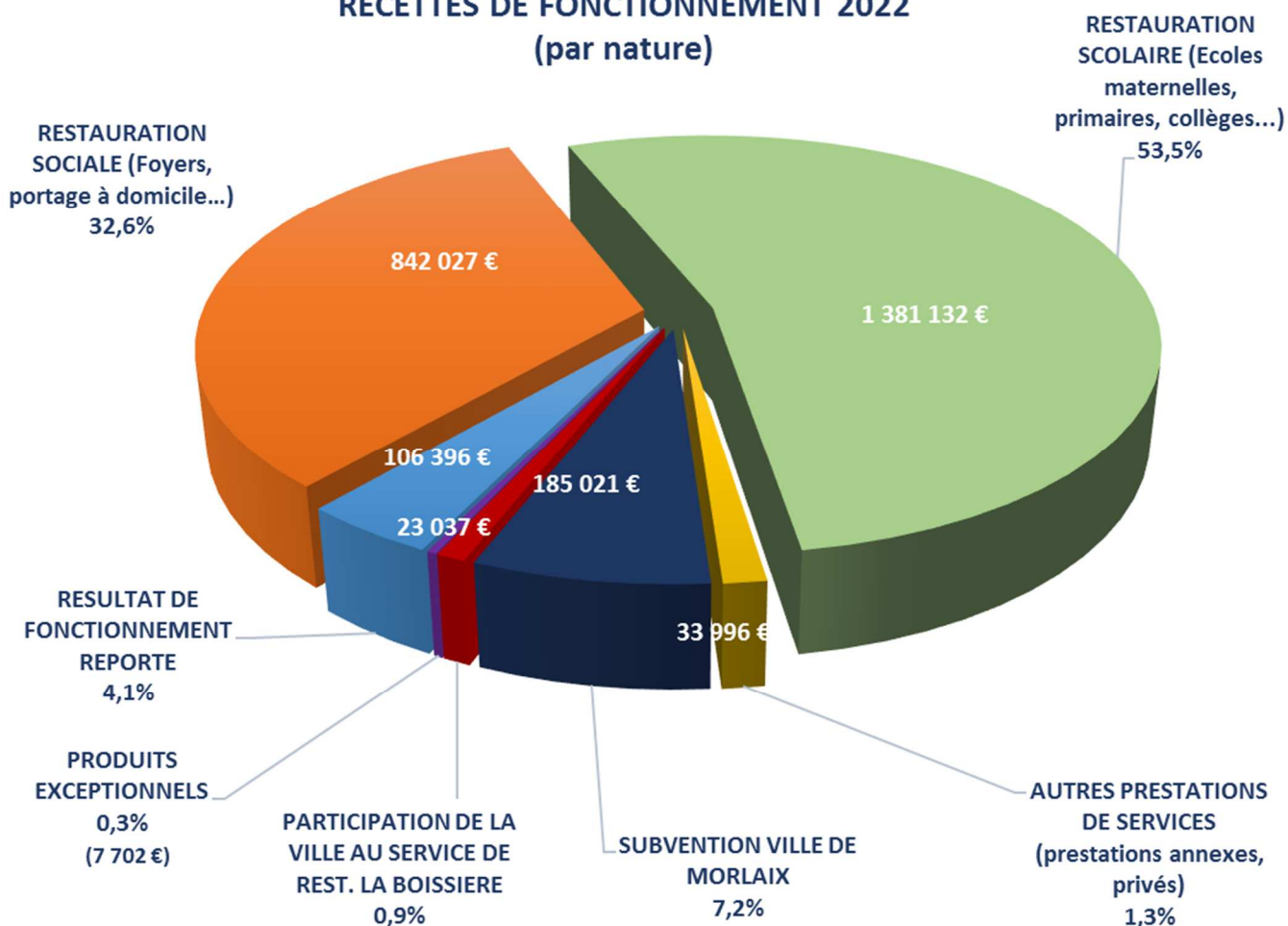
Le prix de vente moyen du repas augmente. Il est de 3.85 € en 2022 contre 3.77 € en 2021 avec un nombre de repas qui diminue légèrement (– 4.6 % soit 28 581 repas en moins).

Les indices INSEE étant à la hausse, les tarifs ont été majorés lors des révisions.

Pour les nouveaux contrats, des prix de vente plus élevés sont proposés afin de suivre les augmentations tarifaires des fournisseurs tout en continuant d'intégrer une part plus importante de produits biologiques et de qualité.

Le contrat de certains clients, lors de renouvellement, ont fait l'objet de réévaluation.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 (par nature)



✓ **Chapitre 70 : Produits du domaine** : Il s'agit des recettes issues de la facturation des repas aux différents clients (communes, lycées, collèges, résidences de personnes âgées, hôpital, etc.). Elles s'élevèrent à 2 257 156 € en 2022. Le chiffre d'affaires a donc diminué légèrement de - 2.5 % (- 57 609 €) par rapport au compte administratif précédent.

Le nombre moyen de repas produits par jour d'activité est en baisse du fait de l'arrêt de la prise en charge des repas à l'EHPAD de Taulé au 13 juillet 2022. Néanmoins, le nombre moyen de repas scolaire est en hausse ramené au nombre de jour d'activité et se porte à 2 210 repas/jour pour 177 jours d'ouverture en 2022 contre 2 160 repas/jours pour 174 jours d'ouverture en 2021.

✓ **Chapitre 74 : Dotations et participations** : Il s'agit de la participation de la Ville au service de restauration de la résidence de l'EHPAD (23 037 €) et d'une subvention d'équilibre versée au titre de l'année 2022 pour un montant de 185 021 €, supérieure à celle de 2021 (143 500 €).

✓ **Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté** : Il s'agit du résultat de l'exercice précédent (excédent reporté au 002). Il s'élève à 106 396 € pour l'exercice 2022.

2.2.2 INVESTISSEMENT :**➤ DEPENSES :**

En 2022, les dépenses d'investissement s'élèvent à 122 642 €, ce qui est stable par rapport au compte administratif précédent (-0.1 %) mais avec une baisse des dépenses d'équipement de -53.8 % (-40 313 €).

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2021/22
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	21 947	6 982	45 414	550,4%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	39 148	40 818	42 561	4,3%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 868	74 980	34 667	-53,8%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		89 963	122 780	122 642	-0,1%

Les dépenses de la section d'investissement peuvent être regroupées en trois masses :

Les dépenses d'équipement pour 34 667 € :

- Travaux de voirie pour la plateforme logistique (légumerie) : 29 851 €
- Installation réseau gaz pour une marmite basculante : 1 845 €
- Acquisition de chariots à roulettes : 1 378 €
- Acquisition d'une balance électronique de cuisine : 756 €
- Achats divers (affuteuse à bande, matériel de plomberie, thermomètres, etc.) : 837 €

Le remboursement du capital de l'emprunt, réalisé pour financer la construction de la Cuisine, s'élève à 42 561 € en 2022. Un emprunt a été mobilisé en 2008 afin de financer les travaux d'extension de la cuisine pour un montant de 400 000 € sur 20 ans, puis un second emprunt de 250 000 € a été mobilisé en 2009.

Le déficit d'investissement 2021 reporté augmente et s'élève à 45 414 €.

➤ RECETTES :

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2021/22
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	61 034	47 366	44 004	-7,1%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	21 947	30 000	45 414	51,4%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		82 981	77 366	89 418	15,6%
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-6 982	-45 414	-33 223	-26,8%
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE		171 761	106 396	69 987	-34,2%

Les recettes d'investissement du Compte Administratif pour l'année 2022 sont de deux types :

- Les opérations d'ordre entre section majoritairement constituées des dotations aux amortissements (44 004 €).
- La part de l'excédent de fonctionnement 2021 mis en réserve au compte 1068 pour 45 414 €.

2.2.3 ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET CUISINE CENTRALE :

TABEAU DES SOLDES DE FONCTIONNEMENT (TSF)			
Libellés	2020	2021	2022
Produits d'exploitation	1 780 134	2 314 765	2 257 156
Dotations et subventions	500 451	165 003	208 058
PRODUITS COURANTS	2 280 584	2 479 768	2 465 213
Charges de personnel et assimilées	978 724	959 832	1 017 829
Charges à caractère général	1 136 543	1 465 188	1 410 857
CHARGES COURANTES	2 115 267	2 425 020	2 428 687
EPARGNE COURANTE	165 317	54 748	36 527
Produits exceptionnels hors cessions	2 648	48	2 422
EPARGNE DE GESTION	167 966	54 796	38 949
Charges financières dues au titre de l'exercice	6 100	5 280	4 363
EPARGNE BRUTE	161 866	49 515	34 586
Remboursement des emprunts	39 148	40 818	42 561
EPARGNE NETTE	122 717	8 697	-7 974
Dotations aux amortissements	61 034	47 366	38 724
Encours de dette au 1er janvier	320 557	281 408	240 590

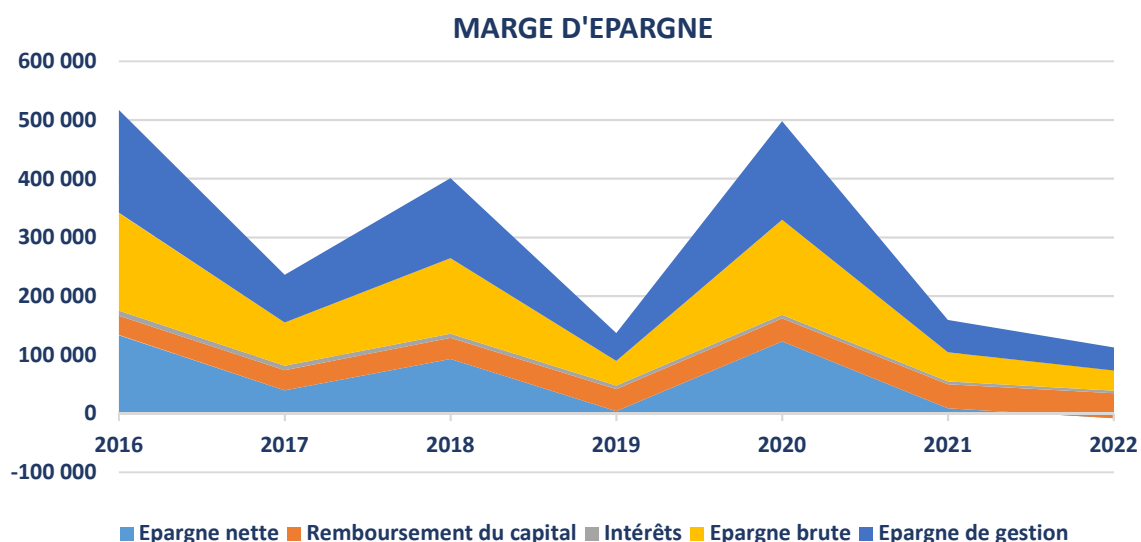
La dette de la Cuisine Centrale s'élevait à 240 590 € au 1^{er} janvier 2022 (198 030 € au 31/12/2022). Les emprunts souscrits en 2008 et 2009 (400 000 € et 250 000 €) ont permis de mettre progressivement la Cuisine centrale aux normes et d'obtenir l'agrément européen, d'agrandir les locaux afin d'améliorer les conditions de travail et de renouveler de nombreux équipements (camions, fours, installations frigorifiques, etc.).

En 2022, l'**épargne de gestion** qui mesure le surplus de recettes de fonctionnement sur les dépenses de gestion a chuté de – 15 847 €. Cette baisse est essentiellement due à la croissance des charges à caractère général. Ainsi, les produits courants ont baissé de – 0.6 % (– 14 554 €) alors que les charges courantes ont progressé de + 0.2 % (+ 3 667 €).

De cette épargne, il faut déduire le montant des intérêts de la dette pour obtenir l'**épargne brute** (ou autofinancement brut). Cette dernière enregistre une forte baisse de – 14 929 €.

L'**Epargne nette**, qui correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette, a également diminué de – 16 672 € entre 2021 et 2022 et s'élève à – 7 974 €.

Elle représente le « résultat financier final » de l'exercice et donc la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les dépenses d'équipements et/ou dans le fonds de roulement.



2.3 PARC DES EXPOSITIONS DE LANGOLVAS

2.3.1 FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 263 466 € en 2022 dont 29.5 % de charges de personnel (proportion inférieure à celle de 2021) et 67.8 % de contrats et fournitures.

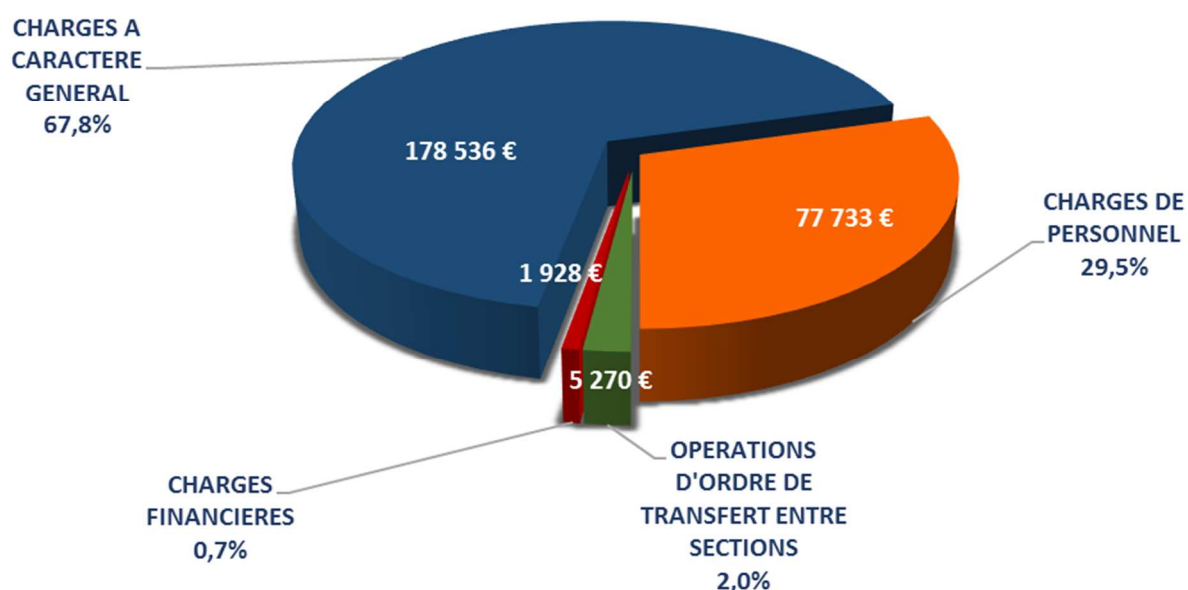
On constate une croissance des dépenses de fonctionnement de + 19.1 % (+ 42 241 €) par rapport au compte administratif précédent.

Les charges à caractère général augmentent de + 32.1 % (+ 43 428 €) avec des dépenses supplémentaires par rapport à l'exercice précédent et notamment pour la consommation d'eau (+ 6 745 €) et d'électricité (+ 8 637 €), les fournitures de petits équipements (+ 5 602€), les contrats de prestations de services (+ 4 191 €), l'entretien des bâtiments (+ 7107 €), les frais de maintenance (+ 4 485 €) et les frais d'intermittence avec la reprise de l'activité (+ 5 198 €).

Au chapitre 042, les dotations aux amortissement (matériels, mobiliers) augmentent de + 8.4 % (+ 408 €) en 2022.

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2021/22
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	100 945	135 108	178 536	32,1%
012	CHARGES DE PERSONNEL	86 968	79 198	77 733	-1,9%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 042	4 862	5 270	8,4%
66	CHARGES FINANCIERES	2 187	2 057	1 928	-6,3%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		201 142	221 226	263 466	19,1%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 (par nature)



Les recettes de fonctionnement du Parc de Langolvas s'élèvent à 300 831 € en 2022. Elles sont en hausse de + 6.5 % (+ 18 280 €).

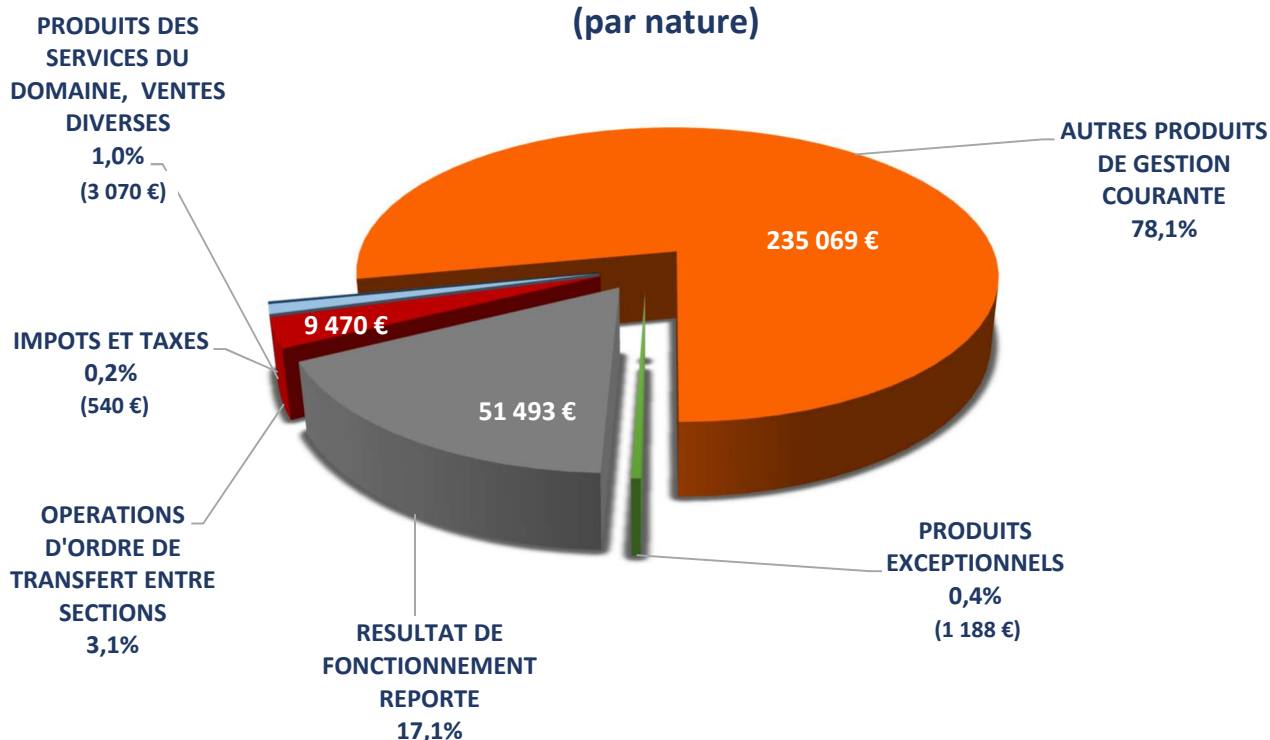
Le chiffre d'affaires issus des locations représente 145 069 € en 2022 contre 70 148 € en 2021. Il progresse donc de + 106.8 % (+ 74 920 €). Les événements ont repris en 2022, après la crise sanitaire sans toutefois retrouver un niveau d'activité avant Covid (185 251 € de locations enregistrées en 2019).

La subvention d'équilibre versée par la Ville est de 90 000 € en 2022 contre 157 960 € en 2021 (- 67 960 €).

On constate un résultat de fonctionnement reporté 2021 de 51 493 €.

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2021/22
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	32 129	25 740	51 493	100,0%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			9 470	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES		27 621	3 070	-88,9%
73	IMPOTS ET TAXES		1 080	540	-50,0%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	201 902	228 109	235 069	3,1%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1		1 188	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		234 032	282 550	300 831	6,5%
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		32 890	61 325	37 364	-39,1%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 (par nature)



2.3.2 INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement, prises en charge par le budget annexe de Langolvas s'élèvent à 32 622 € en 2022 soit une hausse de + 49,3 % (+ 10 779 €) par rapport à l'exercice précédent.

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2021/22
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	12 132	7 150	9 831	37,5%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS			9 470	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 000	12 000	12 000	0,0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 192	2 693	1 321	-51,0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		30 324	21 843	32 622	49,3%

Les dépenses d'équipement représentent 1 321 € en 2022 (matériels son, vidéo et informatique).

Le remboursement du capital de l'emprunt contracté en 2017, afin de réaliser des travaux d'investissement sur le Parc, s'élève à 12 000 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement (solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent) est de 9 831 €.

Les recettes d'investissement comprennent l'affectation du résultat de 2021 de 9 831 € (qui sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement) et une dotation aux amortissement de 5 270 € (chapitre 040).

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol 2021/22
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	11 042	4 862	5 270	8,4%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 132	7 150	9 831	37,5%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		23 174	12 012	15 101	25,7%
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-7 150	9 831	- 17 521	78,2%
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE		25 740	51 493	19 844	-61,5%

Pour l'exercice 2022, il apparaît donc un **déficit d'investissement de – 17 521 €**. Lors de l'affectation des résultats, il est proposé de financer ce déficit par la mise en réserve au compte 1068 d'un montant identique.

2.4 LE CENTRE DE SANTE MUNICIPAL

Le budget annexe « Centre de santé municipal », créé en 2021 permettra à tous un accès gratuit au soin quand celui-ci ne peut être offert par la médecine de ville ou hospitalière. Cet établissement municipal aura également vocation à mener des actions de prévention envers les habitants.

Ce Centre de santé municipal (CSM) est un service public administratif (SPA) qui dispose de sa propre autonomie financière.

Situé au 59-61, rue de Brest, il sera transversal à ces différents objectifs et priorités et au regard du diagnostic, plutôt critique sur le territoire. Il apportera une réponse concertée, accessible à tous et permettant une prise en charge optimale tant sur le plan curatif que préventif.

En 2022, peu d'opérations ont été enregistrées :

- En dépenses de fonctionnement : 1 683 € (adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Santé, frais de commission et intérêts d'emprunt).
- En recettes de fonctionnement : 63 995 € (subvention de la Ville d'un montant de 30 000 €, subvention ARS de 10 480 €) dont 23 515 € d'excédent de fonctionnement 2021 reporté.
- En dépenses d'investissement : 78 612 € pour des études géotechniques, des expertises, diagnostics, assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.), 28 325 € de travaux (mur de soutènement), 5 000 € de remboursement en capital de l'emprunt et 66 801 de déficit d'investissement 2021 reporté.
- En recettes d'investissement : 713 772 € dont 500 000 € d'emprunt pour financer les travaux de réhabilitation, 146 970 € de subvention (acompte de 30 % de la DETR) et 66 801 € mis en réserve afin de couvrir le déficit d'investissement 2021.

2.5 LOTISSEMENTS

La Ville de Morlaix ne possède plus qu'un budget annexe « lotissement ».

LOTISSEMENT« OREE DU BOIS » :

Il s'agit d'un budget ouvert en 2008 pour la vente d'un terrain à la « SA Les Foyers » et la réalisation des travaux de VRD autour du projet de CHRS. En 2017, une étude géotechnique a été demandée (rue de Réo) en vue de la réalisation d'un lotissement (9 lots). En 2022, des travaux terrassement et de voirie ont été réalisés pour 11 898 € et il ne reste plus de lot à vendre.

+ Résultat cumulé de fonctionnement :	120 635.32 €
+ Résultat cumulé d'investissement :	<u>- 71 795.51 €</u>
= Solde Global de Clôture :	+ 48 839.81 €

3. PRESENTATION COMPTABLE CONSOLIDEE :

COMMUNE DE MORLAIX

CONSOLIDATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022		BUDGET PRINCIPAL	BUDGET CUISINE CENTRALE	BUDGET POLE PETITE ENFANCE	BUDGET PARC DE LANGOLVAS	BUDGET LOTISSEMENT OREE DU BOIS	BUDGET CENTRE DE SANTE MUNICIPAL	TOTAL
FONCTION- NEMENT	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté N-1	1 398 638,76	106 396,17	36 046,34	51 493,39	-11 157,00	23 515,49	1 604 933,15
	Dépenses de fonctionnement	23 650 509,73	2 476 101,08	2 135 528,17	263 466,37	99 764,35	2 013,96	28 627 383,66
	Recettes de fonctionnement	24 354 747,99	2 472 915,60	2 243 669,37	249 337,30	231 556,67	40 480,00	29 552 226,93
	Excédent ou déficit de fonctionnement 2022	704 238,26	-3 185,48	108 141,20	-14 129,07	131 792,32	38 466,04	965 323,27
	Résultat cumulé fonctionnement	2 102 877,02	103 210,69	144 187,54	37 364,32	120 635,32	61 981,53	2 570 256,42
INVESTIS- SEMENT	Excédent ou déficit d'investissement reporté N-1	-737 173,66	-45 414,06	-32 381,53	-9 831,27	-73 616,38	-66 801,36	-965 218,26
	Dépenses d'investissement	8 379 319,33	77 227,70	61 129,50	22 790,67	85 779,93	111 937,25	8 738 184,38
	Recettes d'investissement	8 248 407,60	89 418,44	60 595,25	15 101,27	87 600,80	713 771,66	8 501 123,36
	Excédent ou déficit d'investissement 2022	-130 911,73	12 190,74	-534,25	-7 689,40	1 820,87	601 834,41	-237 061,02
	Résultat cumulé investissement	-868 085,39	-33 223,32	-32 915,78	-17 520,67	-71 795,51	535 033,05	-1 202 279,28
RESULTAT A AFFECTER EN RESERVES AU 1068 *		1 110 975,82	84 152,32	32 915,78	17 520,67			
<small>* Obligation légale : L'excédent de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement reporté (D001)</small>								
Solde global de clôture 2022		1 234 791,63	69 987,37	111 271,76	19 843,65	48 839,81	597 014,58	2 081 748,80
Recettes réelles de fonctionnement		24 164 743,43	2 472 915,60	2 239 838,60	239 867,59	145 776,74	40 480,00	29 303 621,96
Excédent en % des recettes réelles de fonct.		5,1%	2,8%	5,0%	8,3%	33,5%	1474,8%	7,1%
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		730 036,23	55 929				2 013,36	787 978,59
Restes à réaliser en recettes d'investissement		487 145,80	5 000					492 145,80
Solde global de clôture 2022 (y compris RAR)		991 901,20	19 058,37	111 271,76	19 843,65	48 839,81	595 001,22	1 785 916,01
Excédent en % des recettes réelles de fonct.		4,1%	0,8%	5,0%	8,3%	33,5%	1469,9%	6,1%